Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
SEINE-MARITIME

DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC
ARMADA 2019 - Descente en Seine

Dimanche 16 juin 2019

NORMANDIE
L'ARMADA
2019
ROUEN
6 - 16 Juin

Arrêté portant approbation du dispositif spécifique ORSEC

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CABINET
Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Économiques
de Défense et de la Protection Civile

Arrêté n° 2019-1206 du 14 juin 2019 portant approbation du dispositif spécifique ORSEC relatif à l'ARMADA – Descente en Seine

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII relatif à la sécurité civile ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L-2214-4

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 1er avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mai 1997 portant désignation du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, comme préfet coordonnateur dans le cadre de la mise en œuvre du plan interdépartemental de la Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2012 approuvant le dispositif d'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) ;

Vu la circulaire du 20 avril 1988 relative aux grands rassemblements ;

Considérant la nécessité de coordonner l'action des services de l'État, des collectivités territoriales, de l'organisateur et des autres organismes participants à la sécurité des personnes lors de la descente en Seine des navires de l'Armada le 16 juin 2019,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : Le plan de sécurité relatif à la manifestation se déroulant le long de la Seine dans le département de la Seine-Maritime est arrêté et applicable le dimanche 16 juin 2019. Il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de la Seine-Maritime, la sous-préfète du HAVRE, les sous-préfets de l'Eure et du Calvados, les maires des communes riveraines de la Seine entre Rouen et Le Havre, le président de la Métropole Rouen Normandie, le président du Conseil départemental de la Seine-Maritime, les chefs des services régionaux et départementaux concernés, le directeur du grand port maritime de Rouen, le directeur du grand port maritime du Havre, le président de l'association « Armada de la liberté », les responsables des associations de sécurité civile agréées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

Table des matières

Arrêté portant approbation du dispositif spécifique ORSEC....2

Préambule....5

I- Présentation de la manifestation....6

A- Caractéristiques principales....6

B- Horaires de passage des bateaux....6

II-Organisation des structures de commandement....7

A- Commandement des Opérations de Secours....7

B- Poste de Commandement Interservices....8

1- Périmètre d'intervention....8

2- Organisation et fonctionnement....8

a- Composition....8

b- Plan de disposition....9

c- Fonctionnement....10

3- Transmissions et liaisons....10

4- Liaisons avec les autres centres d'alerte (hors site)....11

C- Articulation PCI - PCO....11

III- Dispositif de sécurité civile....11

A- Organisation terrestre....11

1- Dispositif du SDIS 76....11

2- Dispositifs des SDIS 27 et 14....13

B- Organisation nautique....13

IV- Dispositif de sécurité publique....14

A- Organisation terrestre....14

1- Dispositif de la gendarmerie nationale....14

2- Dispositif DDSP....14

3- Dispositif des forces mobiles....15

4- Dispositif du déminage....15

B- Organisation nautique....15

1- Dispositif de la gendarmerie nationale....15

2- Dispositif des unités de forces mobiles....16

3- Dispositif du déminage....16

4- Règles de navigation....16

V- Dispositif aérien....17

A- Zones de réglementation temporaire (ZRT)....17

B- Drones....17

1- Consignes....17

2- Zones de décollage....18

C- Hélicoptères....18
1- Zones de poser d'un hélicoptère - Drop Zone (DZ)....18
2- Hélicoptères engagés....19
D- Patrouille de France....19
VI- Plan de mobilité....19
A- Restrictions de circulation et stationnement....19
1- Transports de matières dangereuses / Transports Exceptionnels....19
2- Levées du pont Flaubert....20
3- Circulation routière....20
4- Stationnement des campings-cars....21
B- Bacs de Seine....21
VII- Réponses opérationnelles aux risques....22
A- Secours à personne (risques courants)....22
1- Malaise....22
2- Chute en Seine....23
3- Personne perdue ou désorientée....24
4- intoxication alimentaire....25
B- Ordre public....26
1- Troubles à l'ordre public (bagarre, vol….)....26
2- Colis suspect....27
3- Alerte à la bombe sur les quais....28
4- Alerte à la bombe sur un navire....29
C- Risques majeurs....30
1-Incendie à bord d'un navire....30
2- Incendie d'un ERP....31
3- Risque ou menace NRBC....32
4- Collision entre deux navires....35
5- Mouvement de foule....36
6- Évacuation massive....37
7- Attentat....38
8- Chute massive en Seine....39
9- Navire en difficulté....40
10- Accidents externes au site....41
VIII- Transmission et Annuaires téléphoniques....42
A- Transmissions....42
1- Mise en œuvre des moyens de télécommunications au PCI et au COD....42
2- Moyens de télécommunications au PCI....43
B- Annuaires....45
1- Annuaire du Poste de Commandement Interservices (PCI)....45
2- Annuaire du PCI du Calvados....46
3- Annuaire du département de l'Eure....47
4- Annuaire des services à contacter en cas de besoin....48

Préambule

Ce dispositif spécifique a été réalisé grâce à la participation active de l'association Armada et de celle de l'ensemble des services de l'État, des collectivités et organismes (associations notamment) dont les missions dans le domaine de la sécurité de la manifestation sont indispensables.

Il s'applique aux horaires d'ouverture du Poste de Commandement Inter-services. En dehors de ces heures, les schémas d'alerte et d'intervention du quotidien s'appliquent.

Il s'articule, le cas échéant, avec d'autres plans de secours (ORSEC-NOVI, ORSEC-NOVI Attentat, PPI de la zone de Rouen, PPI de la zone de Port-Jérôme, PPI de la zone du Havre…).

Objectifs de ce dispositif

Ce dispositif réalisé sous l'autorité du préfet est destiné à permettre :

- la gestion courante de la sécurité de la manifestation le 16 juin 2019 ;
- la coordination des moyens de secours en cas d'événement important (avec ou sans activation du dispositif départemental ORSEC ou de l'une de ses annexes, notamment celle destinée à gérer de nombreuses victimes).

Afin de répondre à ces exigences, ce dispositif est organisé de la manière suivante :

- présentation de la manifestation ;
- description de l'organisation des structures de commandement ;
- description des dispositifs de sécurités civile et publique, nautique et aérienne ;
- plan de mobilité ;
- fiches de réponse opérationnelle aux risques susceptibles de se produire ;
- modalités de communication pendant l'évènement ;
- annuaire opérationnel ;
- annexes (arrêtés réglementaires, ordre particulier de transmissions, cartographies…).

Ce dispositif est complémentaire à celui élaboré pour le site de Rouen pour la période du 6 au 16 juin 2019

I- Présentation de la manifestation

A- Caractéristiques principales

L'édition 2019 de l'Armada est la 7ème du genre. Elle se déroulera du 6 au 16 juin 2019 et se clôturera par la Descente en Seine, moment festif durant lequel l'ensemble des navires présents à Rouen descendent la Seine pour rejoindre la Manche.

Les voiliers partiront de Rouen à partir de 9h30. La manifestation devrait se clore à Rouen en fin de journée. Tout le long de la Seine, plusieurs communes ont prévu des manifestations publiques sur leurs territoires. Des mesures de sécurité leur ont été rappelées.

B- Horaires de passage des bateaux

	BMH1	5:39	7,5	c=82					PMH		04h04	FLOT 1:		11:00	10:30			10:00	9:30	8:40			8:10	7:50	7:50	7:50	6:10	6:10	MAJ :	12/06/2019	ols			à
16-ju	BMH2	18:02	7,7	c=82					PMH		16h39	JUS 1 :		16:00	15:30			15:00	14:30	14:10			13:10	12:50	12:50	12:50	11:10	11:10	0:30	dv				
17-ju	BMH3	6:25	7,55	c=82					PMH		04h55	FLOT 1:		23:30	23:00			22:30	22:00	21:00			20:30	20:10	20:10	20:10	19:30	19:30	19:15					
															1:30		04:15	01:45	01:25	01:05			1:00	0:25			1:10		0:45					
																	03:40	01:30	01:15	00:55														
																	03:20	01:15	01:10	00:55														
																	03:00	01:05	01:00	00:55														
	distances													0	7.8		28	10	10	8			11	2.5		1			1:30					
N°	*noms dans l'ordre de passage musoir*	L	larg	TE	T AIR	dépl	V	prop	RR	pil.	Qual open rive	CAP	app	Musoir	LB 1H10	LB BMH+	Timing LB-CDB	JC 1H45	JM 01H25	DB 0h55	CDB BMH+	CDB-rade	J 1H05	ADI 0H30	ADI 0H45 départ	TCV	FL 1H30	FL 0H45 départ	ADE 1H00	Observations	TUG ava	invités	NOMS PILOTES	
1	THEMIS	52,5	9	3		420 t	?	oui	0	0	rd 407.5	AL	9:55	9:55	11:15	5:36	4:15	13:00	14:25	15:30	9:51	3:00	16:30	16:55			18:05		18:50				p1	sans pilote
2	LA RECOUVRANCE	42	6,4	3,2	28	150t	full 8	non	0	1	rd 272.5	at	9:25	10:00	11:20	5:41	4:15	13:05	14:30	15:35	9:56		16:35	17:00			18:10		18:55			0	p2	
3	BELLE POULE	32,45	7,4	3,7		220t	7,5		0	0	rg 228.5	al	9:50	10:10	11:40	6:01	4:10	13:25	14:50	15:50	10:11		16:50	17:15			18:25		19:55				sans pilote	
4	ETOILE	37	7.4	3.6			8		0	0			9:55	10:15	11:45	6:06	4:10	13:30	14:55	15:55	10:16		16:55	17:20			18:30		20:00				sans pilote	
5	CUAUTHEMOC	90,5	12	5.2	47.5	1200 t	10		2	1	RDA 212	AL	9:40	10:10	11:40	6:01	4:15	13:25	14:50	15:55	10:16	3:00	16:55	17:20			18:30		19:15			1	p3	
6	HNLMS SNELLIUS	81,42	13	4		1875t	11	350kw	0	1	rd 347	AL	10:00	10:20	11:50	6:11	4:15	13:35	15:00	16:05	10:26		17:05	17:30			18:40		19:25				p4	
7	HNLMS MAKKUM	51,5	9	4,2		600t	?		0	0	rd 323	AL	10:05	10:25	11:55	6:16	4:15	13:40	15:05	16:10	10:31		17:10	17:35			18:45		19:30				p5	
8	HNLMS URK	51,5	9	4,2		600t	?		0	0	rd 323	AL	10:10	10:30	12:00	6:21	4:15	13:45	15:10	16:15	10:36		17:15	17:40			18:50		19:35				p6	
9	CISNE BRANCO	76	10,55	4,8	46,4	1038t	10	HS	2	1	rda	AL	10:00	10:35	12:05	6:26	4:15	13:50	15:15	16:20	10:41		17:20	17:45			18:55		19:40				p7	
10	JACQUES OUDART F	49	8	4	33.1	399T	11		0	1	rd 335	AL	10:20	10:40	12:10	6:31	4:10	13:55	15:20	16:20	10:41		17:20	17:45			18:55		19:40				sans pilote	
11	SHABAB OMAN II	85,8	11.2	5,4	51.2		11.5	300	0	1			10:35	11:10	12:40	7:01	4:00	14:10	15:25	16:40	11:01		17:40	18:05			19:15		20:45			3	p8	
13	EAGLE	90	12	5,2	45	1816t	11	NON	2	1	rd 394.5	AL	11:10	11:15	12:45	7:06	3:50	14:15	15:30	16:35	10:56		17:35	18:00			19:10		20:40			1	p10	
12	EL GALEON	59	12,3	5	41,7	510t	7.5	75kw	0	1	rg 215	AL	10:40	11:20	12:50	7:11	4:00	14:20	15:35	16:50	11:11		17:50	18:15			19:25		20:55			4	p9	
14	EUROPA	56.5	7.5	3,8	33		7.5	100HP	0	1			11:30	12:00	13:30	7:51	3:40	15:00	16:15	17:10	11:31		18:10	18:35			19:45		21:15			1	p11	
15	MIR	108,6	13,9	6.7	49.7	2984t	8,5	non	2	1	rd 369	AL	11:45	12:05	13:35	7:56	3:30	15:05	16:20	17:05	11:26		18:05	18:30			19:40	20:30	22:00	QSH1 B1 : 19:30	2	1	p12	p13
16	ATLANTIS	55	7,5	5	31	650	8.5	100k	0	1	?	Al	11:35	12:10	13:40	8:01	3:30	15:10	16:25	17:10	11:31		18:10	18:35			19:45	20:30	22:00	QSH3 B1 : 19:30			p14	
17	THALASSA	45	8	3,9	36	280 t	9	90kw	0	1			11:40	12:15	13:45	8:06	3:20	15:00	15:55	17:05	11:26		18:05	18:30			19:40	20:30	22:00	QSH3 B1 : 19:35		0	15	
18	SANTA MARIA MANU	68,6	10,6	4,3		992t	7	oui	0	1	rd 295	AL	11:40	12:20	13:50	8:11	3:20	15:05	16:00	17:10	11:31		18:10	18:35			19:45	20:30	22:00	QSH2 B1 : 19:30		mail	16	
24	TARIK BEN ZIYAD	105	13	4		2600t	14		2	1	rda 357	AL	12:20	12:35	13:55	8:16	3:10	15:10	16:05	17:05	11:26		18:15						21:30	direct sur rade			17	
19	GULDEN LEEUW	70,1	9,5	4,2	40	800t	9	oui	0	1			12:25	12:55	14:25	8:46	3:10	15:40	16:35	17:35	11:56		18:35	19:00			20:30	21:30	23:00	QSH2 B2 : 20:30		1	18	
20	LE FRANCAIS	46,7	8,4	3.6	32	450t	7	non	0	1	RDA 205	AL	12:25	13:00	14:30	8:51	3:10	15:45	16:40	17:40	12:01		18:40	19:05			20:30	21:30	23:00	QSH1 B2 : 20:30		tél	19	
21	ETOILE DU ROY	46,3	10,6	3,4	36	314 t	8	oui	0	1	RDA 227.9	AL	12:30	13:05	14:35	8:56	3:10	15:50	16:45	17:45	12:06		18:45	19:10			20:30	21:30	23:00	QSH1 B2 : 20:30			20	
22	KRUZENSHTERN	114,5	14	6.2	53.2	5783	10,5	non	2	1	rd 362.5	AL	12:55	13:10	14:40	9:01	3:05	15:55	16:50	17:45	12:06		18:45	19:10			20:45	21:30	23:00	QSH3 B2 : 20:45	2	5	21	22
23	PLUVIER	54	10	2.75	20		15	non	0	1			13:25	13:40	15:10	9:31	3:00	16:15	17:10	18:10	0:08		19:10	19:35			20:45		22:15				23	pilote AT seulement
24	NEBULEUSE	31	6	3	23.2	90t	7		0	1	duclair							16:15	17:15	18:10	0:08		19:10	19:40			22:15			HFL Intérieur				entre HFL
25	DAR MLODZIEZY	108,6	14	6,5	49.15	2800	10	oui	2	1	rg 193	AL	13:15	13:45	15:15	9:36	3:00	16:20	17:15	18:15	0:13		19:30	20:00			22:00	23:30	0:30	QSH3 B3 : 22h	2		24	25
26	TENACIOUS	65	11/17?	4,7	44	714	9	75kw	0	1	rg 277	AL	13:30	13:50	15:20	9:41	3:00	16:25	17:20	18:20	0:18		19:20	19:45			20:55		22:30	Transbo aval 1			26	
27	MIRCEA	81	12	5,2	44		10		1	1			13:35	13:55	15:25	9:46	3:00	16:30	17:25	18:25	0:23		19:25	19:55			22:10			QSH2 B3	1?		27	
28	EENDRACHT	59	12,3	5	41,7	510t	7.5	75kw	0	1	rg 215	AL	13:35	14:00	15:30	9:51	3:00	16:35	17:30	18:30	0:28		19:30	19:55			21:45	22:45	0:00	QSH1 B3			28	
29	WYLDE SWAN	59	7,5	3,3	37,2	427t	7.5	90	0	1	rg 378	AL	13:45	14:10	15:40	10:01	3:00	16:45	17:40	18:40	0:38		19:40	20:25	21:30				0:15	Radi Q. B1 : 20:30			29	
30	ATYLA	31	7	3	25	120	7.5	non	0	1	rd 268.5	al	13:45	14:20	15:50	10:11	3:00	16:55	17:50	18:50	0:48		19:50	20:30	21:30				0:15	Radi P1 : 20:30		tél	30	
31	MARITE	44,9	12	3,6	29	170 t	8,5	non	0	1	rda 25	AL	13:45	14:30	16:00	10:21	3:00	17:05	18:00	19:00	0:58		20:00	20:30	21:30				0:15	Radi Q. B1 : 20:30		tél	31	
32	OOSTERSCHELDE	50	8,5	3	33	380t	7.5	oui	0	1	rg 270.5	AL	14:10	14:35	16:05	10:26	3:00	17:10	18:05	19:05	1:03		20:05	20:35	21:30				0:15	Radi Q. B1 : 20:30		tél	32	
33	CHARLES MARIE	23	5,5	2,5	15,5	55t	7	non	0	1	rd 273	al	14:15	14:40	16:10	10:31	3:00	17:15	18:10	19:10	1:08		20:15	21:00	21:30				0:15	Radi P2 : 21:00		0	33	
34	JR TOLKIEN	42	10,8	3	32,5	139 t	7,5	oui	0	1	rg 222.5	AL	14:20	14:50	16:20	10:41	3:00	17:25	18:20	19:20	1:18		20:45	21:25	22:30				1:15	Radi Q. B2 : 21:30			34	
35	SHTANDART	34	7,5/14?	3,3	33	220t	7.3	dinghy	0	1			14:20	14:55	16:25	10:46	3:00	17:30	18:25	19:25	1:23		20:45	21:30	22:30				1:15	Radi P3 21:30		1	35	
36	LOTH LORIEN	48	7,6	3	30	153 t	7,5	oui	0	1	rg 256	AL	14:25	15:00	16:30	10:51	3:00	+ tot Cdbc		19:30	1:28		20:45	21:30	22:30				1:15	Radi Q. B2 : 21:30			36	
37	BELEM	58	12	3,6	34	750 t	7,5	non	0	1	RDA 10	AL	14:30	15:10	16:40	11:01	3:00			19:40	1:38		20:45	21:30	22:30				1:15	Radi Q. B2 : 21:30		1	37	
38	HERMIONE	63,6	27	4,86	47	1107	7,5	non	0	1			15:00	15:20	16:50	11:11	3:00			19:50	1:48		20:40	22:30					0:30	Transbo aval 2			38	
	SEDOV	117,5	14,7	6,5	55	6339	9.5	non	2	0	rga 180	AL		7/6/2019 14:0	6/2019 15:1			6/2019 16	6/2019 17	6/2019 17				7/6/2019 19:1			7/6/2019 20:3		17/6/2019 22:00	descente le 17/6		1		
	OCEANITE GPMR	16					12	12		34																								
1	OCEANITE	23.1	6.75	1.8			19						9:45	retour 17h00																RN-CDB-RN				
2	OISEAU DU CAP	28	8	1.8			16			1			9:45	retour 17h00																RN-CDB-RN		3max		
3	JOLY FRANCE I	23.1	7.8	1.7					0				9:45	retour 17h00																RN-CDB-RN			39	
4	DOUCE FRANCE	28	7.4	1.35									9:45	18:00																RN-HFL intér.		non	40	ne ressort pas
5	JOLIE FRANCE	19.5	6.43	2.2						1																				RN-HFLinté-Bée 15/16		oui	licence HFL	ressort apres
6	LA LIEUTENANCE	22	5.8	1.5			14																							RN-HFLinté			licence HFL	ne ressort pas
7	ENEZ VRIAD	26.5	7	2.1			16			1			10:00	retour 17h00																RN-CDB-RN			41	
8	BREHATINE	26	7.3	1.6			16		0				10:00	retour 17h00																RN-CDB-RN				
9	LE CORSAIRE DE S	24	7.8	1.6						1			10:00														19:00			RN-RADI-HFL		?	42	
										4																								

musoir-> HFL 7h30

musoir -> Radi 6h00

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les conditions de navigation

II-Organisation des structures de commandement

A- Commandement des Opérations de Secours

Pour tout évènement relevant de la sécurité civile se déroulant pendant la manifestation, le préfet de la Seine-Maritime, ou son représentant membre du corps préfectoral, est préfet coordinateur dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Interdépartemental de la Seine (arrêté du Premier Ministre du 31 mai 1997). Il assurera ainsi la direction des opérations de secours.

Il disposera, sous son autorité, des moyens et compétences des services recensés dans le cadre du dispositif départemental ORSEC (arrêté en juillet 2012).

Cette responsabilité sera exercée en étroite concertation et en coordination avec les préfets de l'Eure et du Calvados, le préfet maritime de la Manche et Mer du Nord, ainsi que les autorités de police territorialement compétentes (maires des communes concernées, directeurs des Grands

Ports Maritimes du Havre et de Rouen) et le président de l'association Armada, en sa qualité d'organisateur.

B- Poste de Commandement Interservices

Afin de coordonner l'action des services concourant à la sécurisation de la manifestation, un poste de commandement inter-services (PCI) localisé sur la rive sud entre le pont Flaubert et le bâtiment 108 (siège de la Métropole Rouen Normandie) est installé sur le site de la manifestation.

1- Périmètre d'intervention

Le PCI, placé sous l'autorité du préfet de la Seine-Maritime, a pour mission la coordination des forces de secours et sécurité sur l'ensemble du site de la manifestation (enceinte fermée de l'installation ouverte au public) et sur ses abords immédiats : points d'accès du public et files d'attente.

2- Organisation et fonctionnement

a- Composition

Sous l'autorité du préfet ou de son représentant, la composition du PCI est fixée avec les représentants des services suivants :

- Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)
- Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS)

- Gendarmerie Nationale (commandement de la gendarmerie des voies navigables + gendarmerie départementale)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU76A)
- Service de Déminage de la Sécurité Civile (Déminage)
- Association ARMADA de la Liberté (Armada) et Société de Vidéosurveillance du site
- Capitainerie du Grand Port Maritime (GPMR)
- Délégation Militaire Départementale (DMD)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC (Préfecture)

Chaque service occupe une cellule dédiée équipée en mobilier, matériel de bureautique, liaisons téléphoniques et matériels de transmission radio spécifiques à chacun.

Le PCI sera gardienné 24 h/24. Son accès sera strictement limité aux personnes dûment habilitées porteuses d'un badge d'autorisation. Un espace de stationnement privatif pour les véhicules de services des membres du PCI est organisé à proximité sous réserve d'une accréditation préalable et d'un nombre limité de véhicules.

b- Plan de disposition

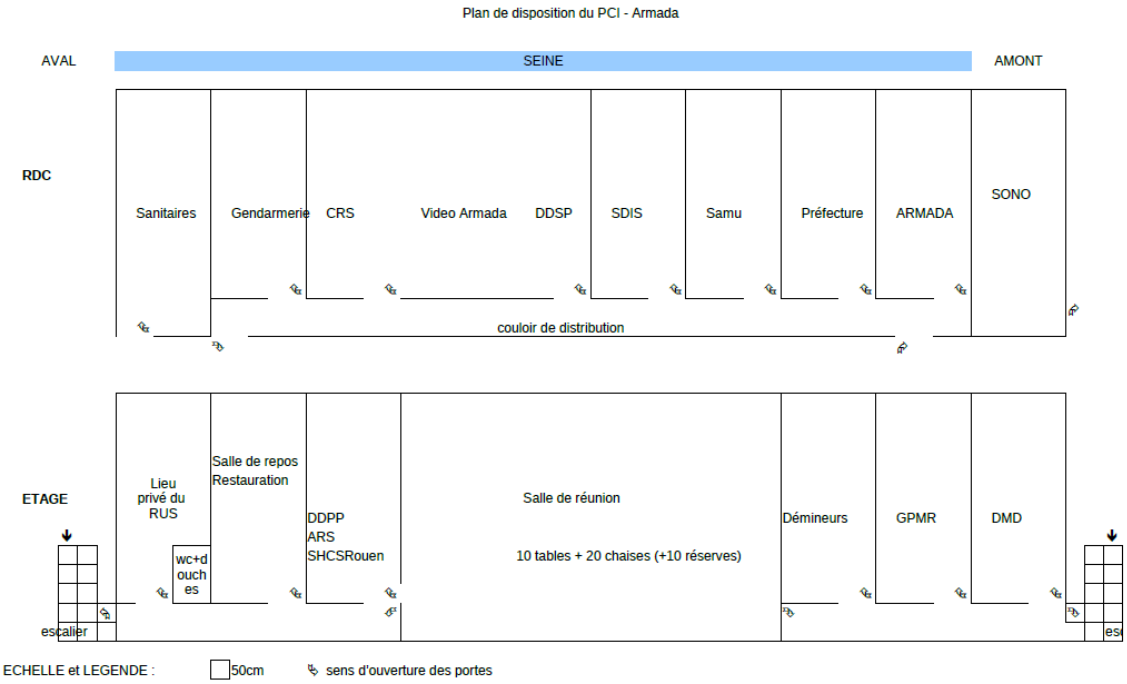

c- Fonctionnement

Le PCI sera activé le dimanche 16 juin à compter de 8h00 jusqu'à 20h00 (en principe). L'heure de fermeture effective étant décidée par le Préfet ou son représentant en fonction de l'affluence du public sur les quais.

Si un service ou un organisme souhaite quitter le PCI pendant la manifestation à une heure différente, il doit solliciter l'accord du représentant du préfet.

Dans le cadre de la coordination de l'action des participants, 2 réunions seront organisées :

- à 9 h afin de réaliser un compte rendu des événements significatifs de la veille (sur le site rouennais de l'ARMADA) et évoquer le programme de la journée,
- à 16h30 afin de faire le point sur les événements de la journée.

Ces réunions sont présidées par le Préfet ou son représentant. Elles regroupent l'ensemble des organismes présents au PCI ainsi que les représentants des organismes ou collectivités suivants :

- Région Normandie (organisation des concerts),
- Métropole Rouen Normandie (transports en commun + gestion des voiries)
- Mairie de Rouen (police municipale)
- DIRNO (gestion des voiries dont pont Flaubert) - le cas échéant
- Associations agréées de sécurité civile (Croix Rouge Française, ADPC 76, SNSM, Bernay Nautique)
- Procureur de la République.

3- Transmissions et liaisons

La conférence 102 sera multiRB (76+14+27) et ouverte de 9h00 à minuit.

Un ordre particulier des transmissions fixe le schéma organisationnel des liaisons et transmissions sur site. Il est joint, ainsi qu'un annuaire téléphonique dans la partie "VIII- Transmissions - Annuaires" du présent document.

Outil informatique de partage d'informations « MAIN COURANTE »

Afin d'assurer une bonne diffusion de l'information entre les services présents au PCI, un outil informatique de main courante partagée est installée sur les ordinateurs de dotation des services. L'ouverture de l'événement sur l'outil est assurée par le SIRACEDPC. La main courante doit être alimentée par l'ensemble des services présents au PCI avec une visée de partage d'information et de traçabilité des éléments concourant à la sécurité et au bon ordre de la manifestation.

Les éléments inscrits dans l'outil « Main courante » ont une vocation de diffusion aux seuls services présents au sein du PCI. La diffusion d'information externe se faisant via d'autres outils (portail ORSEC) (*Cf infra*).

4- Liaisons avec les autres centres d'alerte (hors site)

Les cellules DDSP, Gendarmerie, SAMU et SDIS sont en liaison directe téléphonique et radio, avec leurs centres de traitement des appels d'urgence et centres de commandement respectifs.

En cas d'appel d'urgence arrivant aux centres 15,17,18 pour une demande d'intervention, les moyens engagés seront régulés en concertation avec les services présents au PCI.

Un évènement couvrant la manifestation sera ouvert sur le PORTAIL ORSEC - SYNERGI par le SIRACEDPC et sera alimenté, en tant que de besoin, par les services étatiques autorisés (SIRACEDPC, SDIS, SAMU, Police, Gendarmerie), pour assurer une remontée d'information vers l'échelon zonal (Centre Opérationnel de Zone - COZ) et central (Ministère de l'Intérieur - COGIC).

C- Articulation PCI - PCO

Le PCI sera en relation avec le Poste de Commandement Opérationnel du département du Calvados, mis en place à Honfleur ainsi que l'astreinte SIDPC du département de l'Eure.

En cas d'évènement majeur, notamment en cas de nombreuses victimes, nécessitant l'activation par le préfet, ou son représentant, d'un dispositif ORSEC spécifique autre, le PCI basculera en Poste de commandement Opérationnel (PCO) et s'articulera avec le Centre Opérationnel Départemental activé en préfecture.

III- Dispositif de sécurité civile

A- Organisation terrestre

1- Dispositif du SDIS 76

La mise en place du dispositif sera progressive entre 8 h00 et 10h00. La levée du dispositif sera également progressive en fonction des données contextuelles.

- 7 CIS le long de la Seine exceptionnellement positionnés en garde
    - GRAND COURONNE,
    - DUCLAIR,
    - LE TRAIT,
    - LA MAILLERAYE SUR SEINE,

- CAUDEBEC EN CAUX,
- NOTRE DAME DE GRAVENCHON,
- LILLEBONNE.

- 8 Postes Avancés «bord de Seine», rattachés chacun à un C.I.S

Poste		Rive	Emplacement	Coordonnées GPS	Coordonnées Parcellaires
1	La Bouille	Gauche	Près de la cale du bac à côté de la salle polyvalente	Long : 0° 56' 00" E / Lat : 49° 21' 04" N	EL 88 K2 L3
2	Bardouville	Gauche	Au « Baulieu », D64	Long : 0° 55' 23" E / Lat : 49° 24' 21" N	EL 88 K5 G3
3	Saint Martin de Boscherville	Droite	A proximité de la cale de mise à l'eau - "la Petite Oseraie"	Long : 0° 56' 19" E / Lat : 49° 26' 59" N	EL 88 L7 C8
4	Duclair	Droite	Rue de Verdun entre la D982 et la rue du pdt Sarraut		
5	Yainville	Droite	Cale du bac de Yainville	Long : 0° 49' 10" E / Lat : 49° 27' 27" N	EL 88 E8 L3
6	La Mailleraye sur Seine	Gauche	Quai Paul Girardeau près de la place de la Marine	Long : 0° 46' 27" E / Lat : 49° 28' 59" N	EL 88 D9 D7
7	Caudebec	Droite	au CIS CAUD	Long : 0° 43' 23" E / Lat : 49° 31' 33" N	EM 80 B2 F1
8	Norville	Droite	Usine des eaux	Long : 0° 39' 54" E / Lat : 49° 29' 14" N	EM 60 L0 D0
9	Tancarville	Droite	Nouvelle écluse	Long : 0° 27' 20" E / Lat : 49° 28' 27" N	EM 68 B9 H5

Chaque Poste Avancé comprendra :

- 1 chef de groupe ;
- 1 VSAV ;
- 1 engin pompe ;
- au moins 1 embarcation armée par des Sauveteurs Aquatiques (sauf le Poste Avancé de Bardouville qui ne disposera d'aucune embarcation) ;
- 2 Infirmier SP et/ou Médecin SP.

- les CIS de renfort (Yvetot et Bolbec)

Le dispositif comptera 2 CIS de renfort : Bolbec et Yvetot. Ces centres couvriront les risques courants de leur secteur et constitueront également :

- une réserve de moyens SAP venant en appui des moyens de la zone d'intervention Descente en Seine ;
- une capacité opérationnelle immédiate (personnels de garde).

Pour cela, ils seront renforcés par 2 VSAV.

Pour compléter ce dispositif, les pilotes de drone disponibles seront mobilisés et le CODIS sera activé.

2- Dispositifs des SDIS 27 et 14

Le dispositif sapeurs-pompiers du SDIS 27 comprendra 4 postes avancés sur les communes de Le Landin, Vieux-Port Quillebeuf et Berville-Sur-Mer, armés par un VSAV, un véhicule incendie, et un CDG. 4 embarcations seront également réparties rive gauche le long de la Seine (1au Bac de Jumiège, 1 à Vieux-Port, 2 au Bac de Quillebeuf).

A noter, que le bas de la commune de Caumont (27) sera défendu en premier appel par les moyens du SDIS 76 mis en place au poste avancé de la Bouille. A l'inverse, certaines zones situées sur les communes de Vatteville-la-Rue et Arelaune-en-Seine pourront être défendues en premier appel par les Postes Avancés du Sdis 27 positionnés à Vieux-Port et Le Landin.

Le dispositif sapeurs-pompiers du SDIS 14 comprend des embarcations type BSL basées sur le secteur d'Honfleur. Plusieurs postes de secours seront également armés dans la ville de Honfleur pour faire face à l'afflux de touristes (cf. dispositif ORSEC spécifique de la préfecture du Calvados).

B- Organisation nautique

La couverture opérationnelle de la partie fluviale de la Seine est réalisée par les Sdis 14, 27 et 76. Les 3 CODIS seront en relation afin d'engager les embarcations les plus proches d'un événement et assurer les éventuelles recouvertures.

Afin de compléter le dispositif de secours aquatique, une équipe SSH (3 SAL dont 1 chef d'unité), issue du CIS LHS, sera positionnée à la Base Hélicoptère de la sécurité civile d'Octeville pour armer Dragon 76 qui sera dédié à la manifestation sous l'autorité du préfet de département.

Les SAMU seront renforcés et prépositionneront :

- une équipe à la base hélicoptère de la sécurité civile d'Octeville,
- 1 équipe à Heurteauville,
- 1 équipe avec la SNSM.

IV- Dispositif de sécurité publique

A- Organisation terrestre

1- Dispositif de la gendarmerie nationale

Les moyens engagés par la gendarmerie nationale sont placés sous l'autorité du général commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime. Il est secondé pour ce qui est de la préparation opérationnelle et logistique et de la conduite de la manœuvre par les chefs de division de la région Normandie (DO et DAO), ainsi que par le commandant de la gendarmerie des voies navigables qui sera le commandant du dispositif opérationnel et logistique nautique intérieur coordonné avec la gendarmerie maritime.

Le dispositif prendra en compte la gestion de l'ordre public, le risque terroriste et leur traitement judiciaire éventuel, tant dans les communes de bord de Seine que sur le fleuve lui-même, du site de l'Armada jusqu'à son embouchure entre Le Havre et Honfleur. Il mobilisera principalement les groupements de gendarmerie départementale de l'Eure, de la Seine Maritime mais aussi du Calvados ainsi que le commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN), la gendarmerie maritime et des moyens spécialisés nationaux de la gendarmerie.

En lien avec ses services partenaires, la gendarmerie assurera donc, depuis Rouen, la sécurisation des navires lors de leur descente sur le fleuve, la protection des personnes qui viendront se masser le long des berges de la Seine pour assister au spectacle et la gestion des flux aux abords des berges mais aussi dans la profondeur des départements.

Quatre secteurs couverts par les compagnies et les deux EDSR ont été définis au plus près des berges (Alpha- compagnie de Rouen, Bravo – compagnie d'Yvetot, Charlie – compagnie du Havre et Delta – compagnie de Pont-Audemer) ; le secteur de Honfleur relève du Calvados (commissariat de Honfleur).

Un poste de commandement opérationnel déporté (sud pont de Brotonne) coordonnera l'ensemble du dispositif de la gendarmerie en lien avec le PC inter-services. Il comprendra une cellule télécom/informatique, une cellule gestion des flux, une cellule police judiciaire, une cellule renseignement, une cellule logistique, une équipe médicale opérationnelle de la gendarmerie (EMOG) armée par l'antenne médicale de Rouen.

2- *Dispositif DDSP*

Il est placé sous la responsabilité du contrôleur général Philippe TRENEC, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Seine-Maritime, assisté du Commissaire Divisionnaire Eric MAUDIER, Directeur Départemental adjoint.

Un Groupement Opérationnel, placé sous l'autorité du commandant divisionnaire fonctionnel Rodolphe THEISSEN de la Direction Zonale ouest des CRS assurera la coordination des différentes unités CRS mise à disposition par monsieur le Préfet de région pour l'événement.

La mission principale de l'autorité de commandement opérationnel sera la gestion de tous les services de la Sécurité Publique et des CRS (en liaison avec le Groupement Opérationnel) engagés sur et à la périphérie immédiate du site de l'Armada, aux fins de sécurisation, de circulation, de gardes statiques, de lutte contre la délinquance, de service d'ordre, voir de maintien de l'ordre.

Un dispositif particulier concerne la circonscription de Bolbec-Lillebonne, notamment sur la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine jusqu'à Lillebonne. Par conséquent, un service d'ordre est mis en place afin d'interdire la circulation des véhicules sur ce secteur et principalement sur les berges de la Seine, à partir du bac de Seine de Quillebeuf-sur-Seine, jusqu'au niveau de Radicatel. Il est placé sous l'autorité du commandant divisionnaire fonctionnel, Philippe LESAGE, chef de la circonscription de police de Bolbec-Lillebonne qui en assurera le commandement opérationnel.

3- Dispositif des forces mobiles

Des unités CRS et de Gendarmerie mobile seront chargées de la mission de sécurisation des accès et du site ARMADA (Rive Nord et Rive Sud) selon les modalités suivantes :

- la sécurisation des 5 points d'accès public (PG 3 à 7) répartis sur les deux rives soit par groupe ou section avec en permanence un fonctionnaire équipé HKG36 de 12 heures à fin de service ;
- sécurisation du site par patrouilles pédestres ;
- réserve de maintien de l'ordre ;
- une SPI 4G sera en réserve d'intervention.

4- Dispositif du déminage

Le dispositif du déminage pendant l'Armada est placé sous la responsabilité de Stéphane POSTEL et Philippe DUCLOS, présents alternativement au PCI. Ils ont pour mission de coordonner l'action des équipes d'intervention dès lors qu'elles sont engagées, et d'alerter la direction du GID en cas d'engagement d'une équipe d'intervention.

B- Organisation nautique

1- Dispositif de la gendarmerie nationale

Ce dispositif sera armé par :

- le CGVN, renforcé par des unités nautiques des zones de gendarmerie Ouest, Nord et Est, sur les trois premiers secteurs à partir de Rouen, avec 10 embarcations et deux cellules PSIG Sabre par secteur ;
- la GMAR sur le dernier secteur à partir de la limite transversale de la mer (LTM) fixée au PK 348. Elle déploiera 8 embarcations.

2- Dispositif des unités de forces mobiles

La section des Moyens Spécialisés des unités de CRS gérera les moyens nautiques et assurera le transport tactique de SPI 4G qui pourrait intervenir depuis la Seine. Des patrouilles sur la Seine pourront être envisagées.

3- Dispositif du déminage

Les équipes d'intervention des plongeurs-démineurs ont pour mission de :

- Intervenir sur tous bagages ou colis suspects immergés déclarés au PCI par les forces de sécurité.
- Assister les équipes d'interventions terrestres en cas de découverte d'engins suspects sur un navire.
- Effectuer des visites de coques de sécurité sur demande des autorités compétentes ou du commandant du navire.
- Renforcer les équipes d'interventions terrestres pour la sécurisation des sites, dans le cadre de la visite d'une autorité gouvernementale.
- Renforcer les équipes de secours nautiques de l'Armada en cas de nécessité.
- Effectuer toutes plongées sur le plan d'eau de l'Armada.

4- Règles de navigation

Les bâtiments de plaisance quitteront la halte de plaisance de Rouen avant 08h00 le 16 juin. Quand les navires de la grande parade les rejoindront, ils ne devront pas approcher à moins de 30 mètres des navires de Rouen jusqu'à la Risle et 100m en aval de la Risle.

Toute mise à l'eau de bateaux de plaisance sur les différentes cales des berges de la Seine de Rouen jusqu'à l'estuaire de Seine est interdite le 16 juin 2019 de 07h00 jusqu'au passage du dernier navire de la parade.

Les bateaux à passagers autorisés doivent quitter le site de l'Armada à 9h00 au plus tard, et doivent s'amarrer à la Bouille pour laisser passer la parade.

La navigation commerciale est interdite sur la Seine à l'aval de Rouen, entre 04h00 le 16 juin et et 02h00 le 17 juin.

V- Dispositif aérien

A- Zones de réglementation temporaire (ZRT)

La DGAC a créé 3 zones de réglementation temporaire (ZRT) par diffusion d'un complément aux cartes aéronautique (SUP AIP) cf annexe:

– une ZRT Alfa : du 4 au 7 juin et les 16 et 17 juin (estuaire)
– une ZRT Bravo : du 4 au 6 juin et les 16 et 17 juin (du HAVRE vers l'estuaire)
– une ZRT Rouen Armada : du 4 au 17 juin (ville de ROUEN)

Le contournement de ces ZRT est obligatoire sauf pour les aéronefs d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT et ceux expressément mandatés par l'organisateur et autorisés par dérogation de pénétration prise par la DSAC- Ouest.

Les sociétés CPM Interactiv', Héli-évènements, Highline Films, Ouest-France, le Conseil départemental, la Métropole-Rouen-Normandie, la SNCF, M. COLOSIO Hervé et M. PYERÉE Jean-Paul ont reçu une dérogation de pénétration dans la ZRT.

Les aéronefs qui entreront dans les ZRT auront l'obligation de s'annoncer auprès des tours de contrôle (Rouen, Le Havre et Deauville) suivant leurs zones de compétences et leurs heures d'activation. Pour la ZRT de la Seine et en dehors des heures d'ouvertures des tours de contrôles : les aéronefs ont l'obligation de communiquer leur position sur une fréquence dédiée.

Sauf dérogation de pénétration prise par DSAC-O, il n'y a pas de déplacements aériens privés pendant la manifestation impliquant un passage ou un atterrissage sur le site en dehors des hélicoptères et des drones des services publics.

B- Drones

1- Consignes

L'ensemble des télépilotes stoppera son activité à l'approche d'un hélicoptère de secours, ou de l'hélicoptère mandaté par un média pour faire la couverture de la Descente en Seine.

Les télé-pilotes doivent être porteurs de gilet fluorescent orange.

En cas d'évènement nécessitant l'arrêt des survols, le PCI transmettra l'information à l'organisateur, qui se chargera de prévenir les télé-pilotes concernés de la nécessité de stopper leurs vols.

2- Zones de décollage

Deux drones sont autorisés à effectuer des vols depuis le fleuve (présence des télépilotes à bord d'un navire). Ils stopperont leur évolution à l'approche de la zone de décollage située sur les berges, pour ne pas risquer de collision.

5 à 10 zones de décollage sur les berges seront communiquées au PCI par le coordinateur drones de l'ARMADA, le samedi 15 juin au soir.

C- Hélicoptères

1- Zones de poser d'un hélicoptère - Drop Zone (DZ)

Dpt	Commune	Lieu
76	Val de la Haye	Terrain de football face à la mairie dans le centre du village
76	Canteleu	Stade des Primevères
76	Quevillon	Terrain de football
76	Saint-Martin-de-Boscherville	Terrain de football
76	Duclair	Terrain de football
76	Saint-Wandrille-Rançon	Abbaye. Cour intérieure de l'Abbaye (N49°31,77 – E000°46,06)
76	Tancarville	Secteur des écluses - Champ cultivé en bordure de route au Nord du canal (N49°28,55 – E000°27,23)
76	Vatteville-la-Rue	Terrain de football
76	Rives-en-Seine	Stade annexe
27	Trouville-la-Haule	Terrain de foot (N49°25,14 – E000°34,71)
27	Quillebeuf-sur-Seine	Terrain de foot (N49°28,36 – E000°31,39)
27	Marais-Vernier	Chemin en terre Sud/Ouest du rond point. Parallèle à la D 6178 (N49°27,45 – E000°28,39)
27	Berville-sur-Mer	Champ au Nord du terrain de foot à proximité de la Seine (N49°26,12 – E000°21,69)
27	Fiquefleur-Equainville	Champ au Nord de la D580 (N49°24,78 – E000°17,49)
27	Barneville-sur-Seine	Terrain en herbe derrière l'école à l'Est du village (N49°22,8 – E000°51,07)
27	Beuzeville	Terrain de foot centre ville (N49°20,29 – E000°20,41)

2- Hélicoptères engagés

- Dragon 76 est engagé, de 8h à 21h, au profit de la préfecture de Seine-Maritime pour assurer la couverture de la descente en Seine. Positionné sur la base du Havre, il pourra être engagé en configuration médicalisées et/ou armé par un SSH ou un SH en fonction des besoins opérationnels. Durant cette période, Dragon 76 ne réalisera pas les missions secondaires urgentes ou non urgentes de transfert inter-établissement de santé (TIES) vers les plateformes hospitalières situées en dehors de son secteur d'intervention directe.

- L'hélicoptère Viking pourra intervenir depuis son hélisurface situé au Centre Hospitalier Charles NICOLLE à Rouen.

- La gendarmerie aura à sa disposition, un hélicoptère d'appui à la manœuvre des flux ou de tout type d'intervention (SAG Amiens-Glisy).

- Un hélicoptère de la société Héli-Evènements effectuera des vols panoramiques, au départ du château des 2 lions à Canteleu. Il pénétrera dans la ZRT de Rouen, sur les abords du site de l'Armada, et survolera les boucles de la Seine.

- Un hélicoptère de France Télévision effectuera des vols pour couvrir médiatiquement la grande parade.

D- Patrouille de France

La Patrouille de France effectuera un passage entre 11h15 et 11h45, entre 500 et 800 pieds.

Venant de l'Est, elle survolera le site de Rouen, puis la Seine jusqu'à la Bouille. Elle effectuera ensuite un demi-tour à la Bouille pour faire un vol retour jusqu'à Rouen.

VI- Plan de mobilité

A- Restrictions de circulation et stationnement

1- Transports de matières dangereuses / Transports Exceptionnels

Afin de limiter les risques de congestion du trafic et d'accident routier avec la présence d'un public nombreux, il a été décidé de :

- limiter l'autorisation de circulation des transports exceptionnels sur le pont Flaubert au créneau 2 h - 7 h du matin

- interdire les transits de transports routiers de marchandises dangereuses sur les ponts Flaubert, Guillaume le Conquérant et sur le boulevard Boisguilbert durant l'ensemble de la période de l'Armada. Une exception sera accordée pour la desserte locale entre 3h et 10h.

cf. arrêtés en ANNEXE

2- Levées du pont Flaubert

Afin de faire passer les navires devant quitter le port de Rouen, une fermeture de la circulation pour lever le pont Flaubert est programmée le dimanche 16 juin entre 9h et 15h30 pour le départ des navires.

3- Circulation routière

Plusieurs routes départementales et communales sont réglementées par des arrêtés pour la journée du 16 juin (cf.annexe).

- **Ponts de Seine**

La circulation routière est les ponts de Brotonne, de Tancarville et de Normandie est maintenue.

La circulation des piétons, cyclistes, rollers, trottinettes est interdite aux horaires suivants :

- Pont de Brotonne : de 9h jusqu'à la levée du dispositif par les forces de l'ordre après le passage du dernier bateau ;
- Pont de Tancarville : de 9h jusqu'à la levée du dispositif par les forces de l'ordre après le passage du dernier bateau ;
- Pont de Normandie : de 9h jusqu'à la levée du dispositif par les forces de l'ordre après le passage du dernier bateau ;

- **Réserve naturelle de l'Estuaire**

Un dispositif particulier de circulation est mis en place afin de limiter l'accès à la réserve naturelle pour préserver son fonctionnement et protéger les espèces qui y vivent (cf. arrêté en annexe)

- **Domaine portuaire de Tancarville**

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes à proximité de la Pointe du Hode à Tancarville et pour permettre l'accès au SDIS à son poste de secours avancé près des écluses de Tancarville, la circulation et la stationnement des véhicules sur la voie reliant le Pont du Hode à la route des écluses est réglementée (cf.arrêté en annexe).

4- Stationnement des campings-cars

Le stationnement des campings-cars est interdit le long de la route départementale 982 et sur une partie de la route départementale 351, à hauteur de la commune de Sahurs.

B- Bacs de Seine

Le Conseil départemental de Seine-Maritime suspendra le service des bacs de traversée de la Seine 1h avant le passage du 1er navire de la Parade. Dans la limite des horaires habituels du service, les bacs reprendront leur rotation 1/2 h après le passage du dernier navire.

Le bac de Quillebeuf sur Seine sera lui interrompu tout au long de la journée du 16 juin.

En outre, compte tenu des arrêtés de circulation pris par les communes, des accès aux bacs seront impossibles, restreignant, de facto, leur fonctionnement.

Les bacs restent disponibles (pilote à bord) pour faire traverser les services de secours si nécessaire.

	Service des bacs avant Parade		**Horaires des navires de la parade**		**Service des bacs après parade**	
	1ère traversée	**Dernière traversée**	**1er navire**	**Dernier navire**	**Reprise service**	**Fin de service**
Dieppedalle	Pas de service dimanche et jours fériés					
Val-de-la-Haye	6h45	9h00	10h00	15h30	16h00	20h45
La Bouille	Pas de service		10h40	16h25	18h00	22h00
Duclair	Pas de service		11h55	17h30	21h00	22h40
Mesnil-sous-Jumièges	6h00	10h30	12h20	17h55	18h30	21h00
Jumièges	6h00	9h30	12h55	18h30	19h00	21h10
Yainville	Pas de service dimanche et jours fériés					
Quillebeuf	Pas de service		14h55	21h30	Pas de service	

VII- Réponses opérationnelles aux risques

A- Secours à personne (risques courants)

1- Malaise

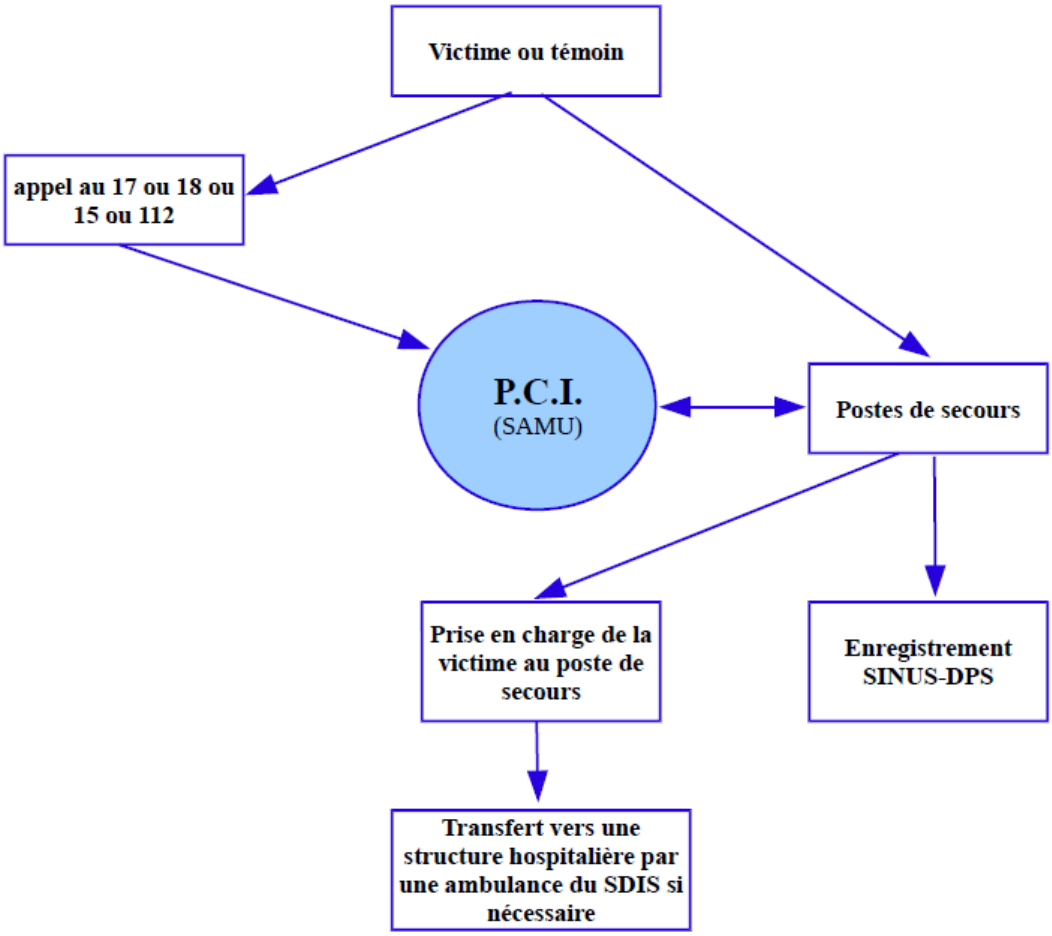

2- Chute en Seine

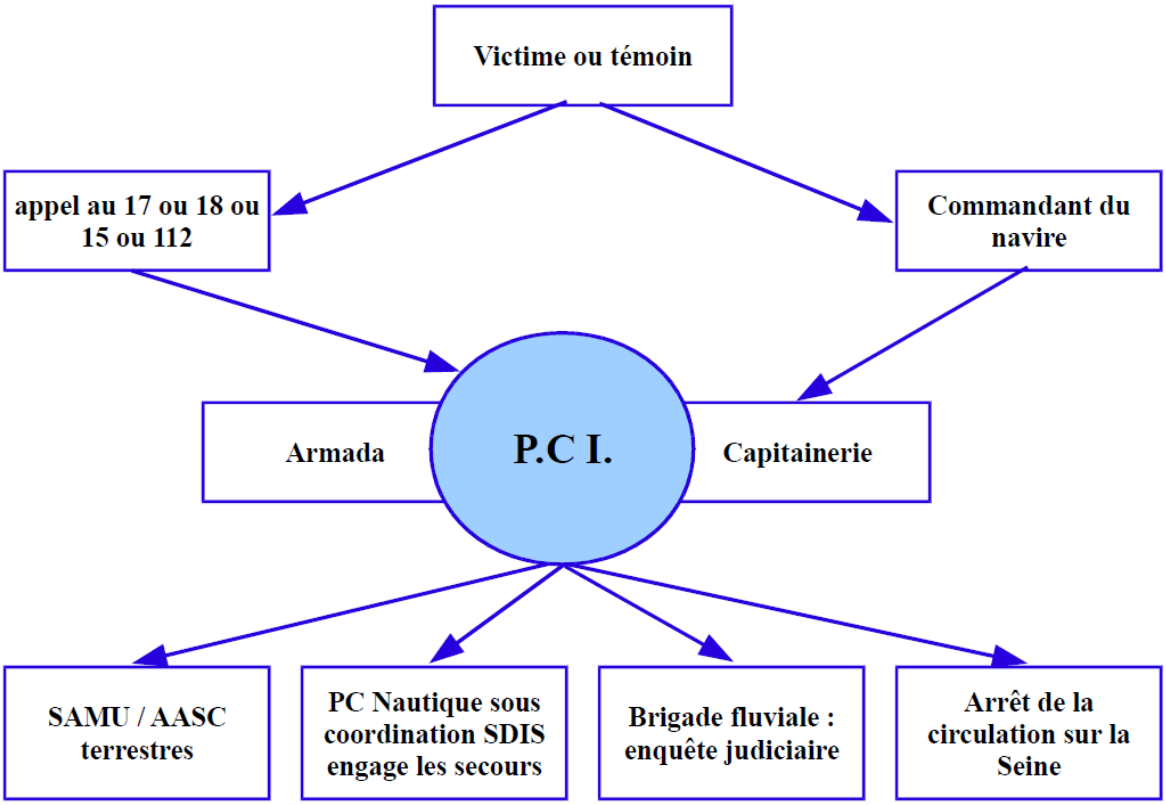

3- Personne perdue ou désorientée

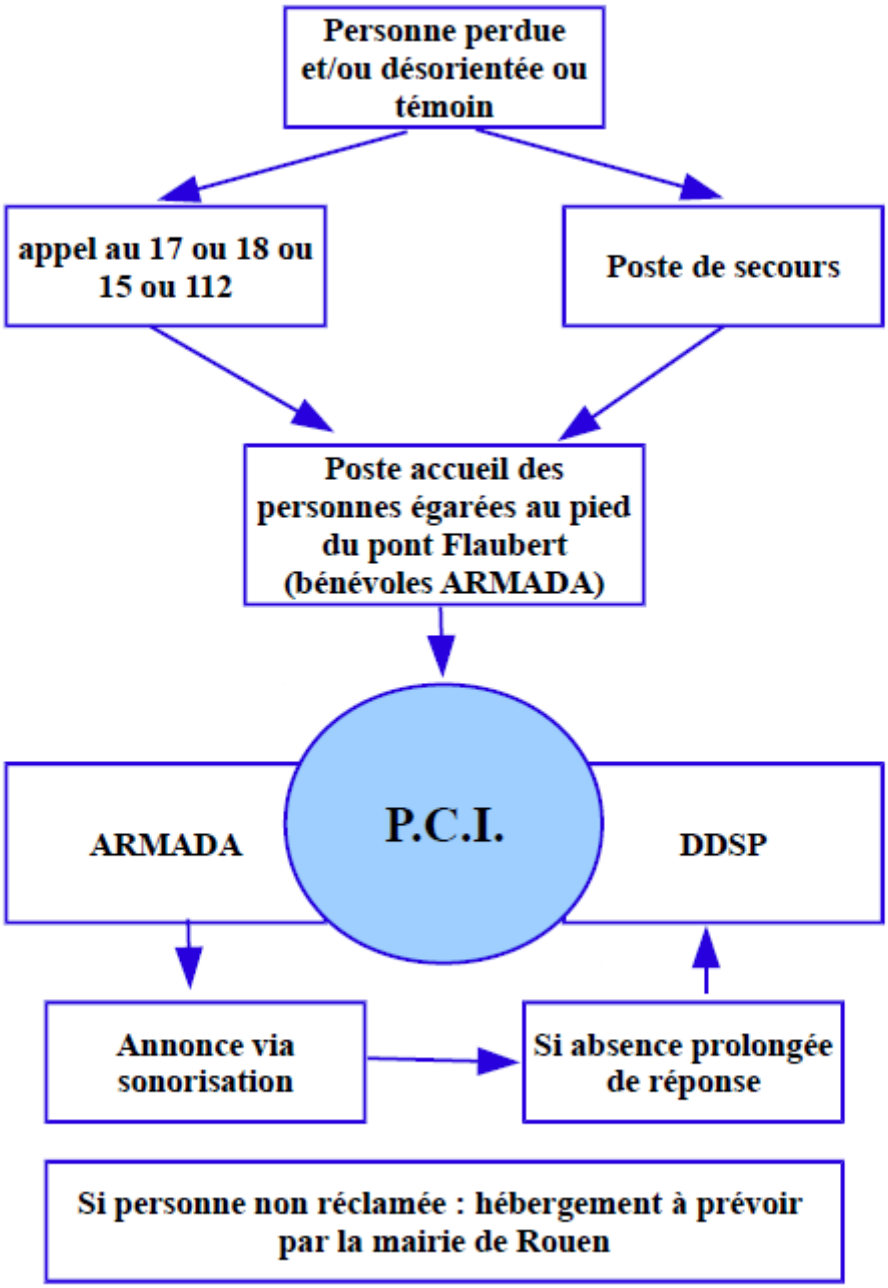

4- intoxication alimentaire

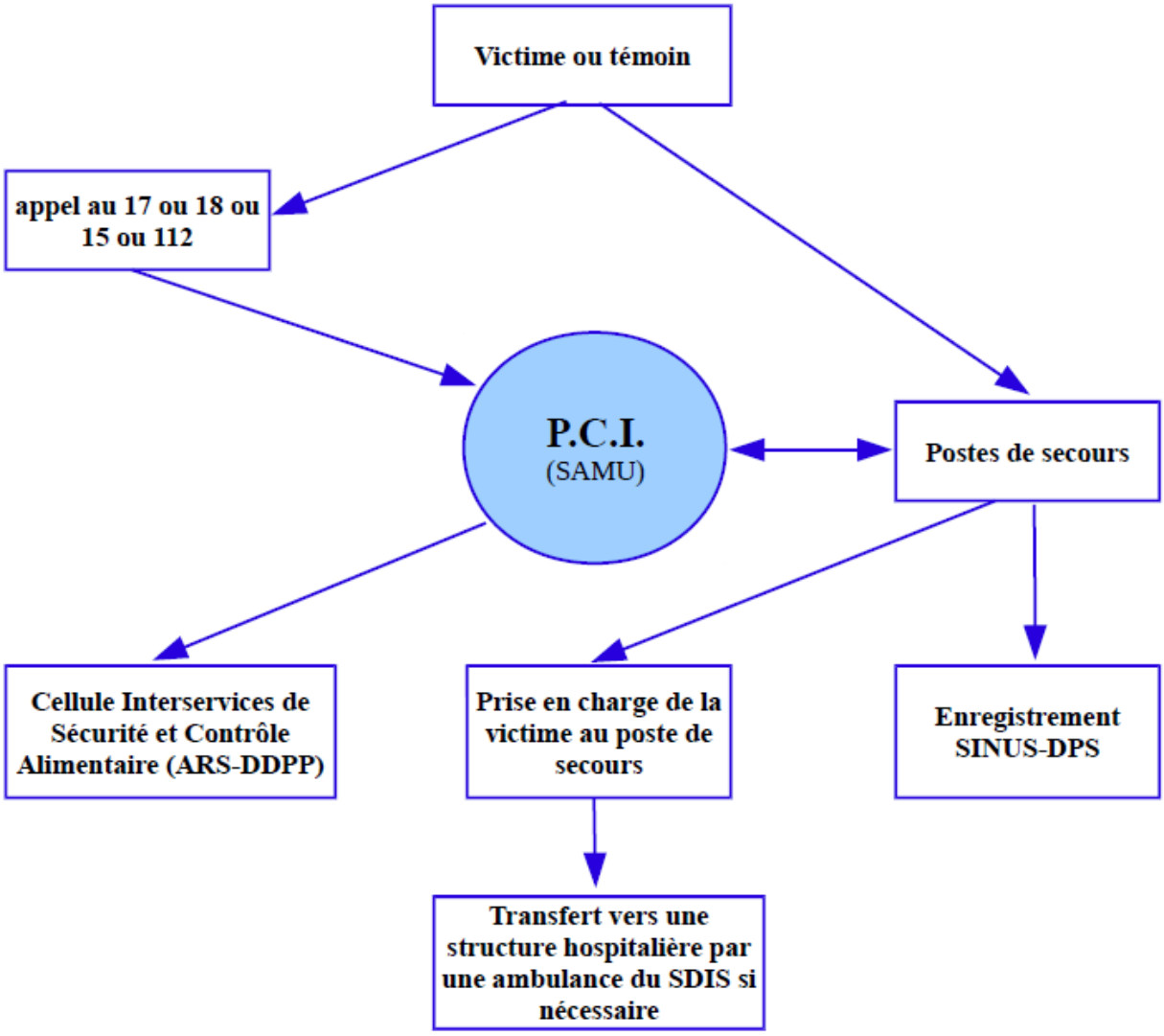

B- Ordre public

1- Troubles à l'ordre public (bagarre, vol….)

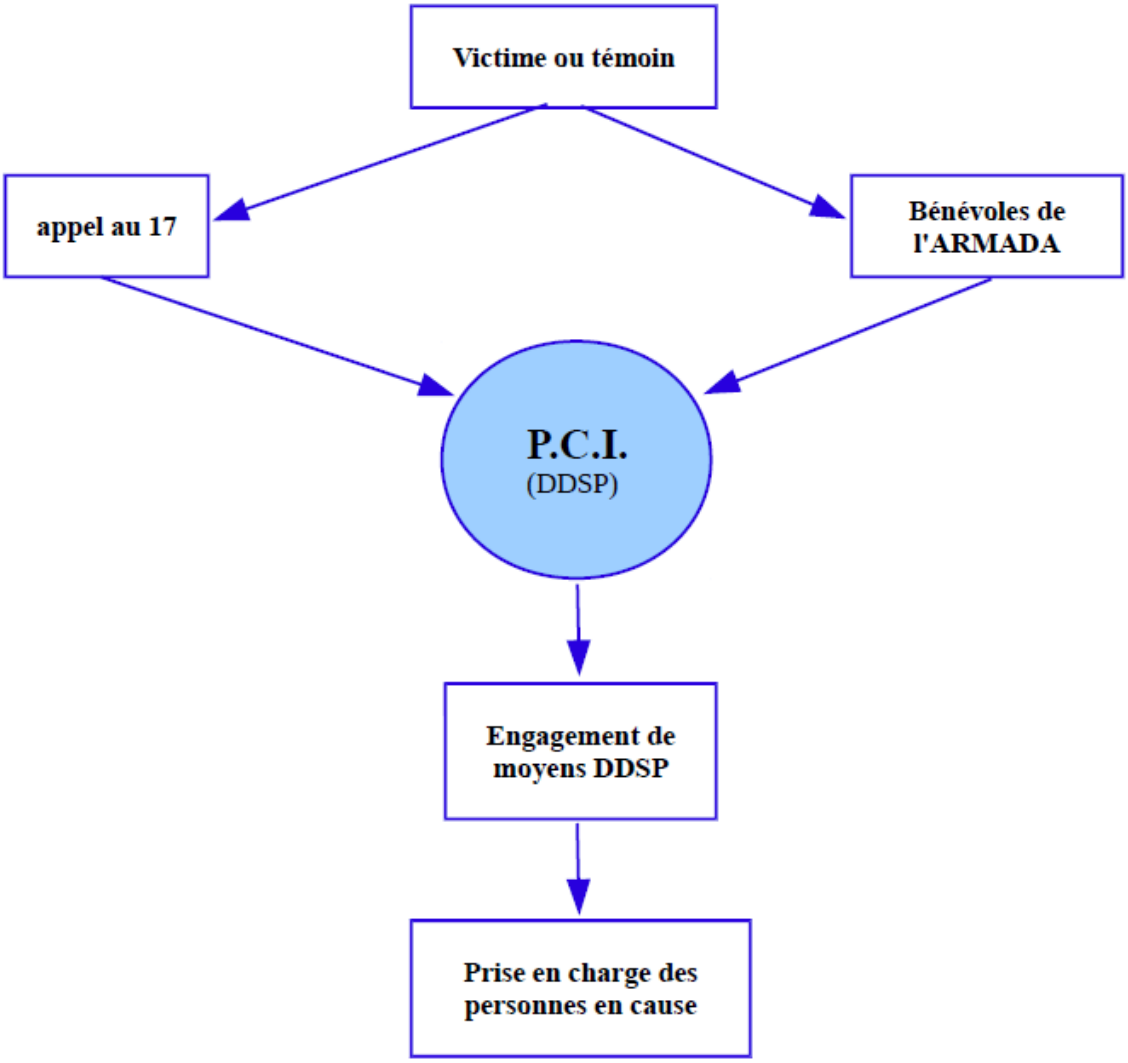

2- Colis suspect

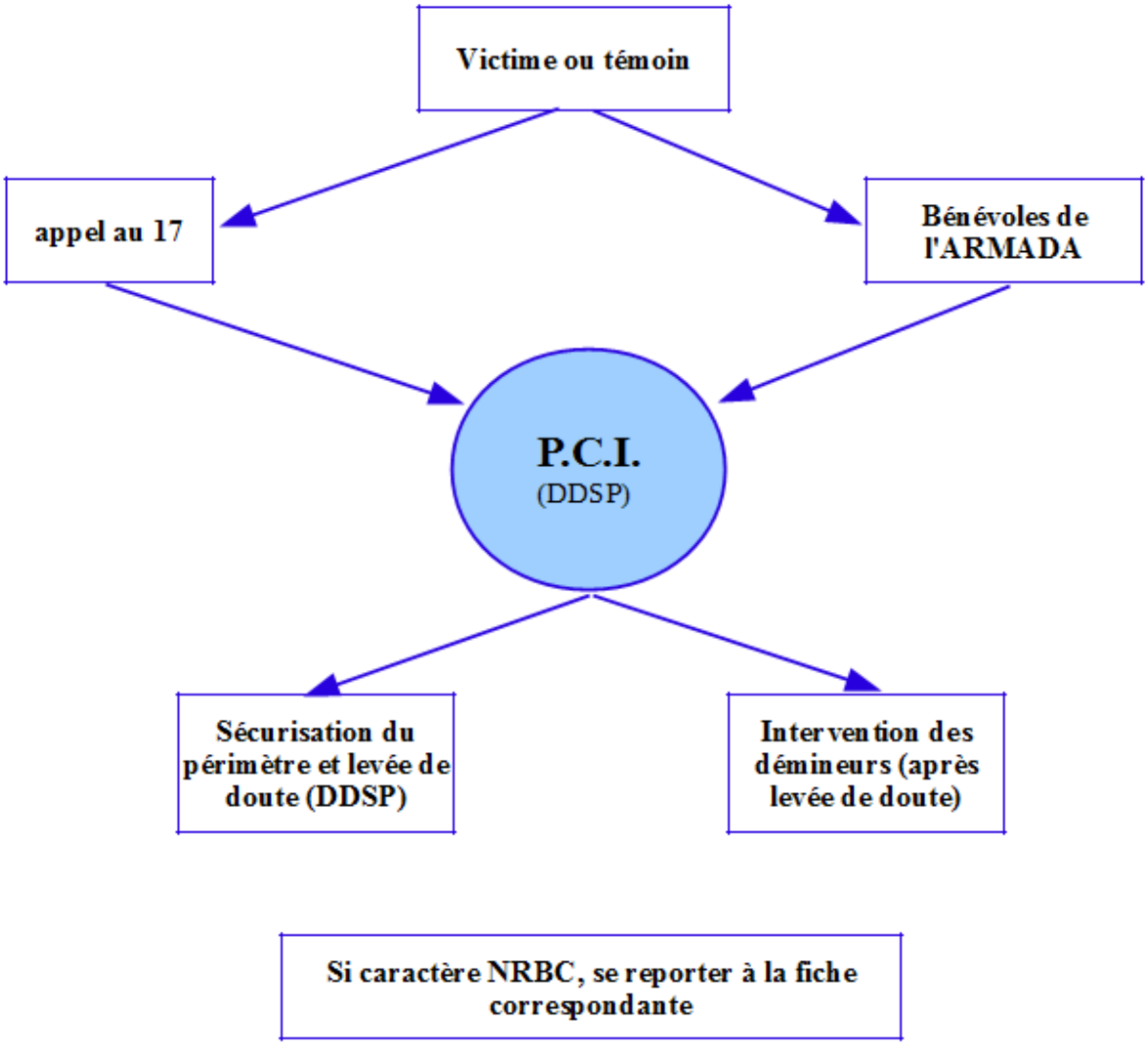

3- Alerte à la bombe sur les quais

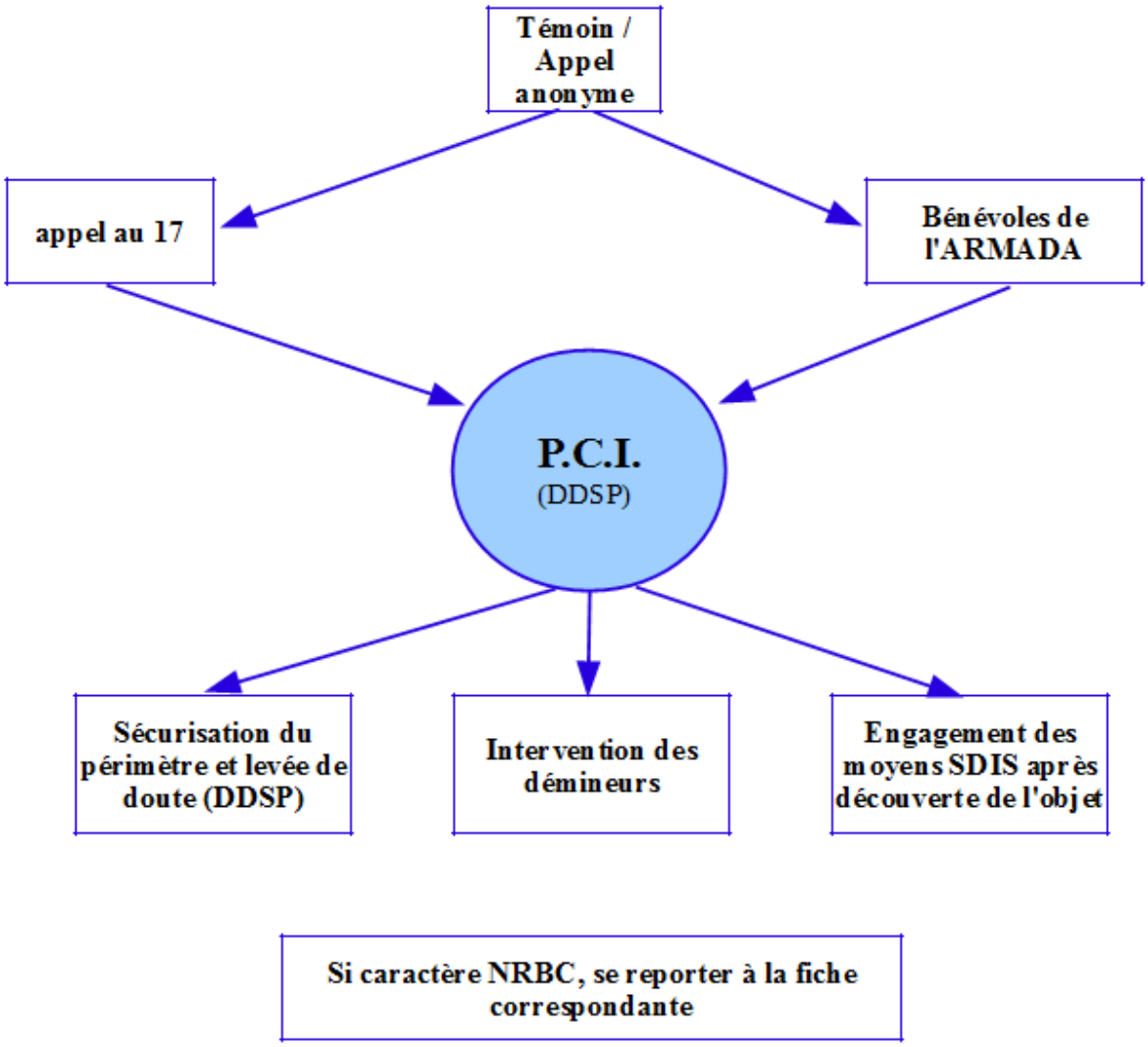

4- Alerte à la bombe sur un navire

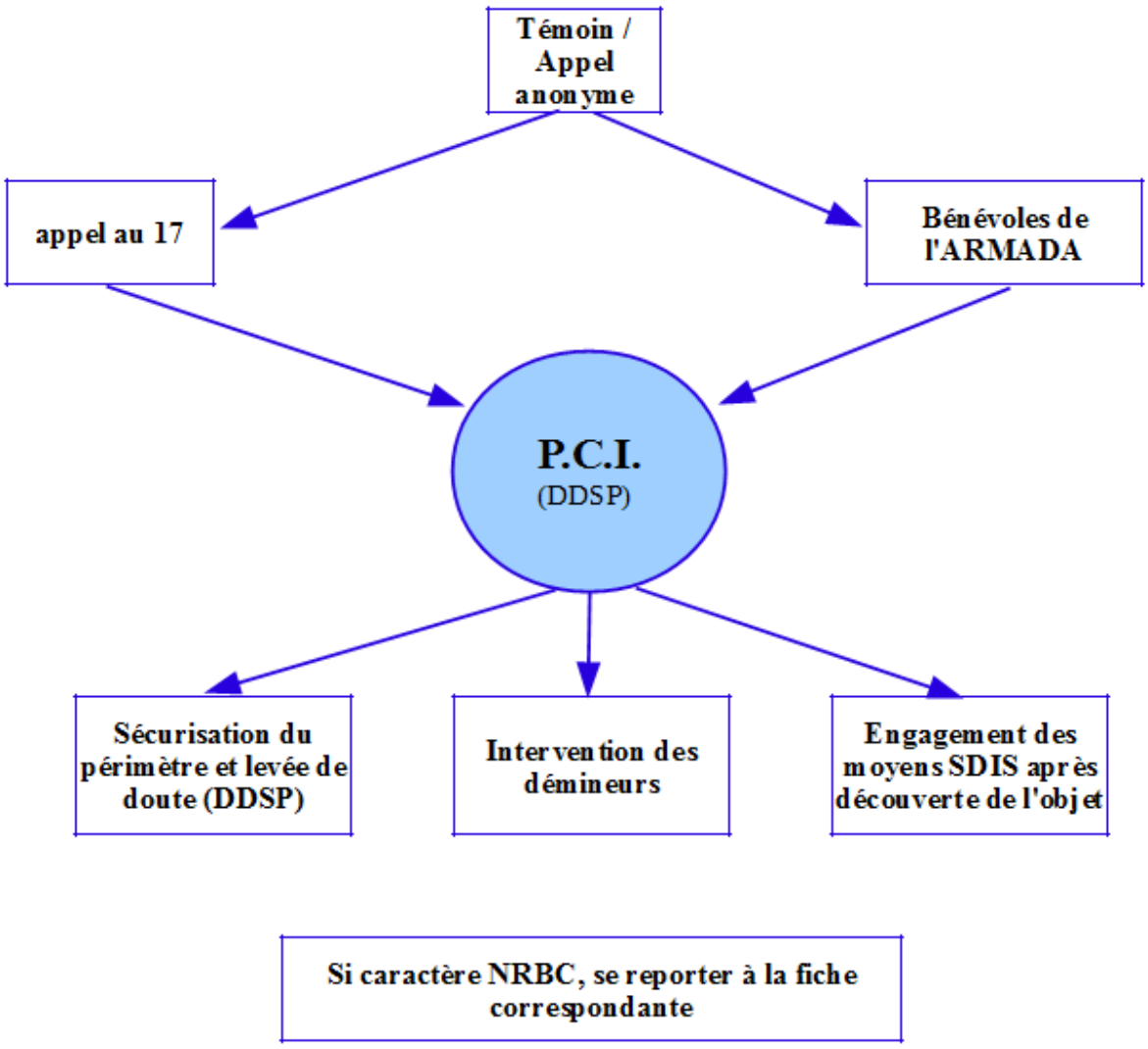

C- Risques majeurs

1-Incendie à bord d'un navire

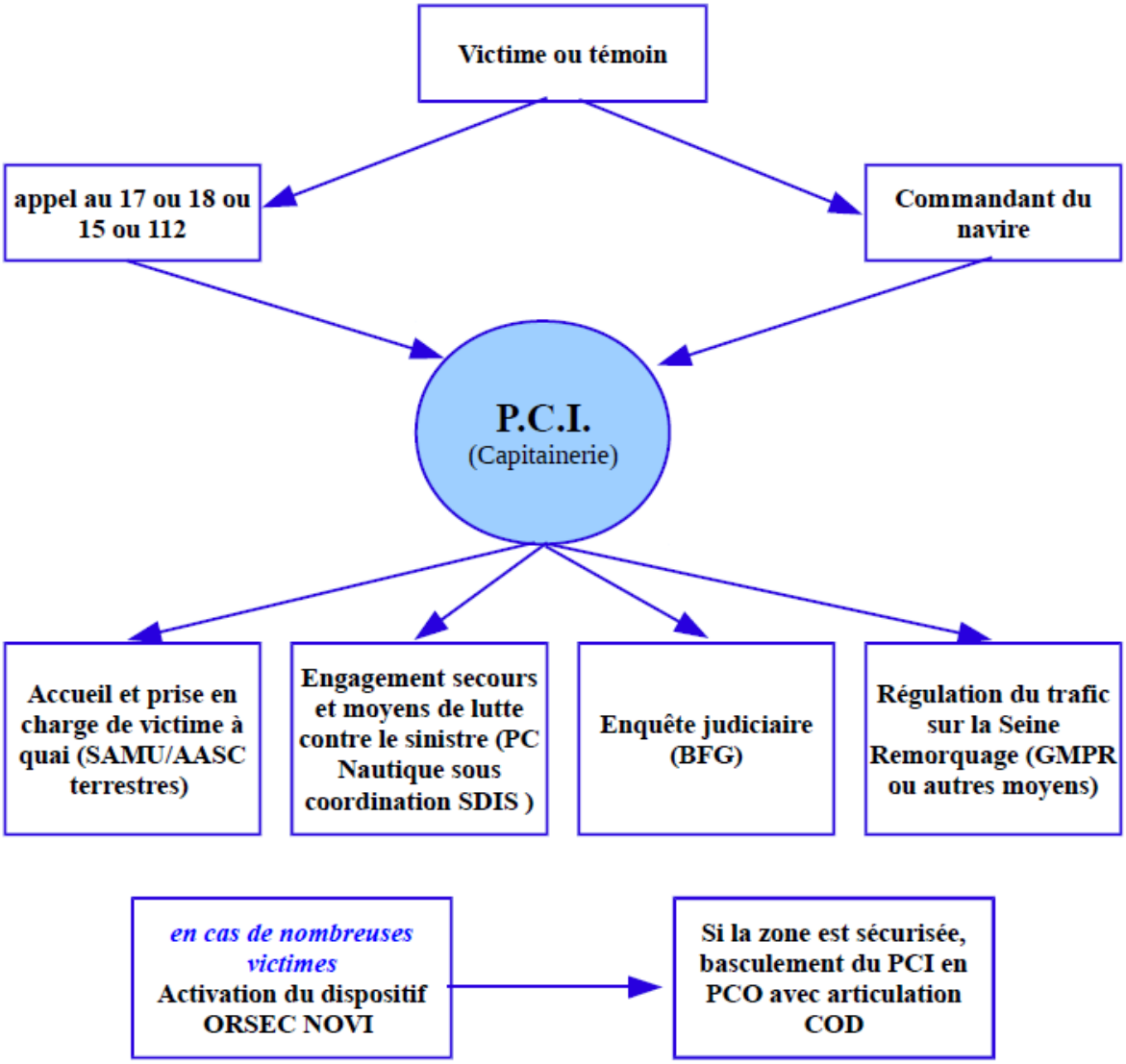

2- Incendie d'un ERP

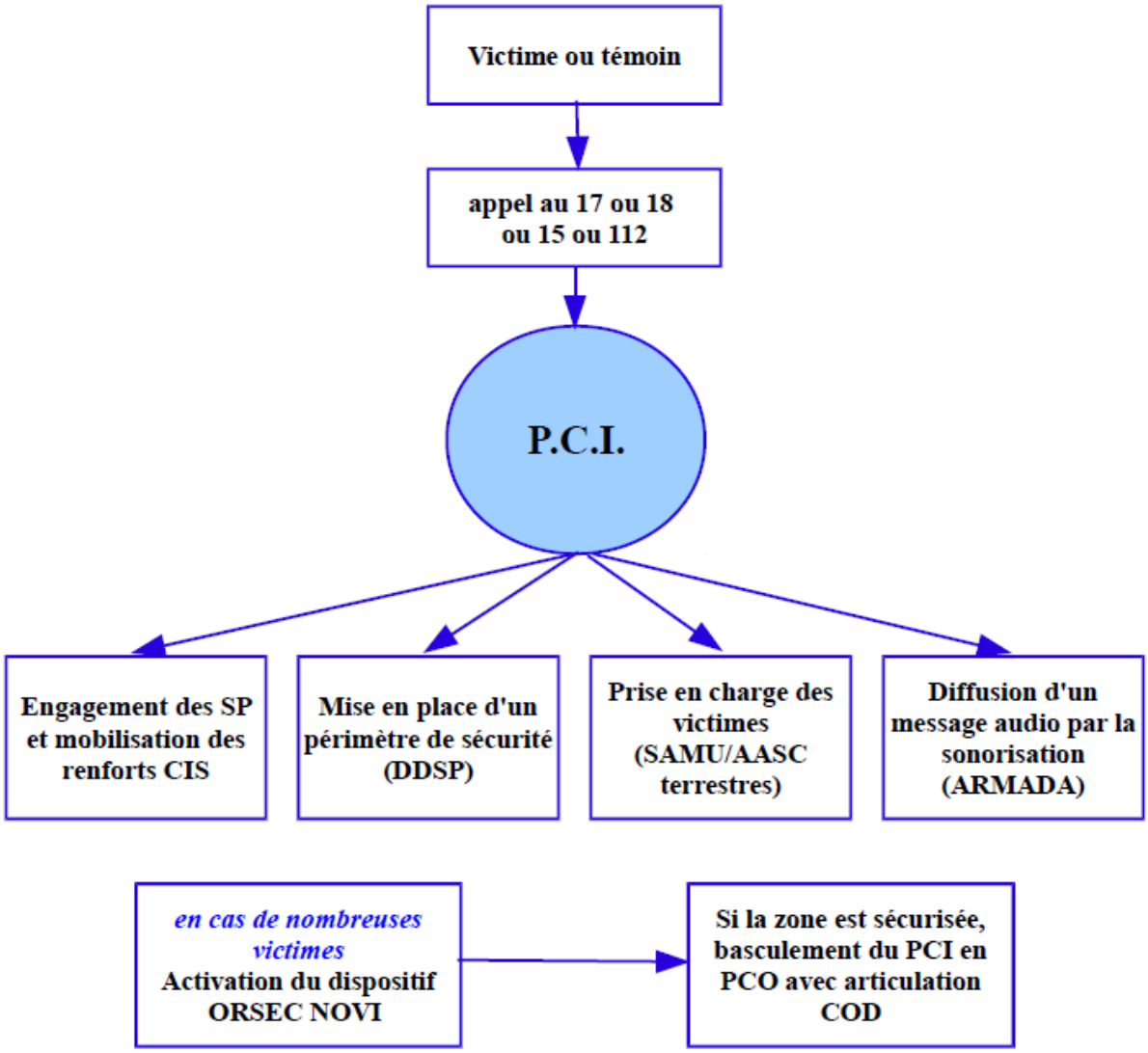

3- Risque ou menace NRBC

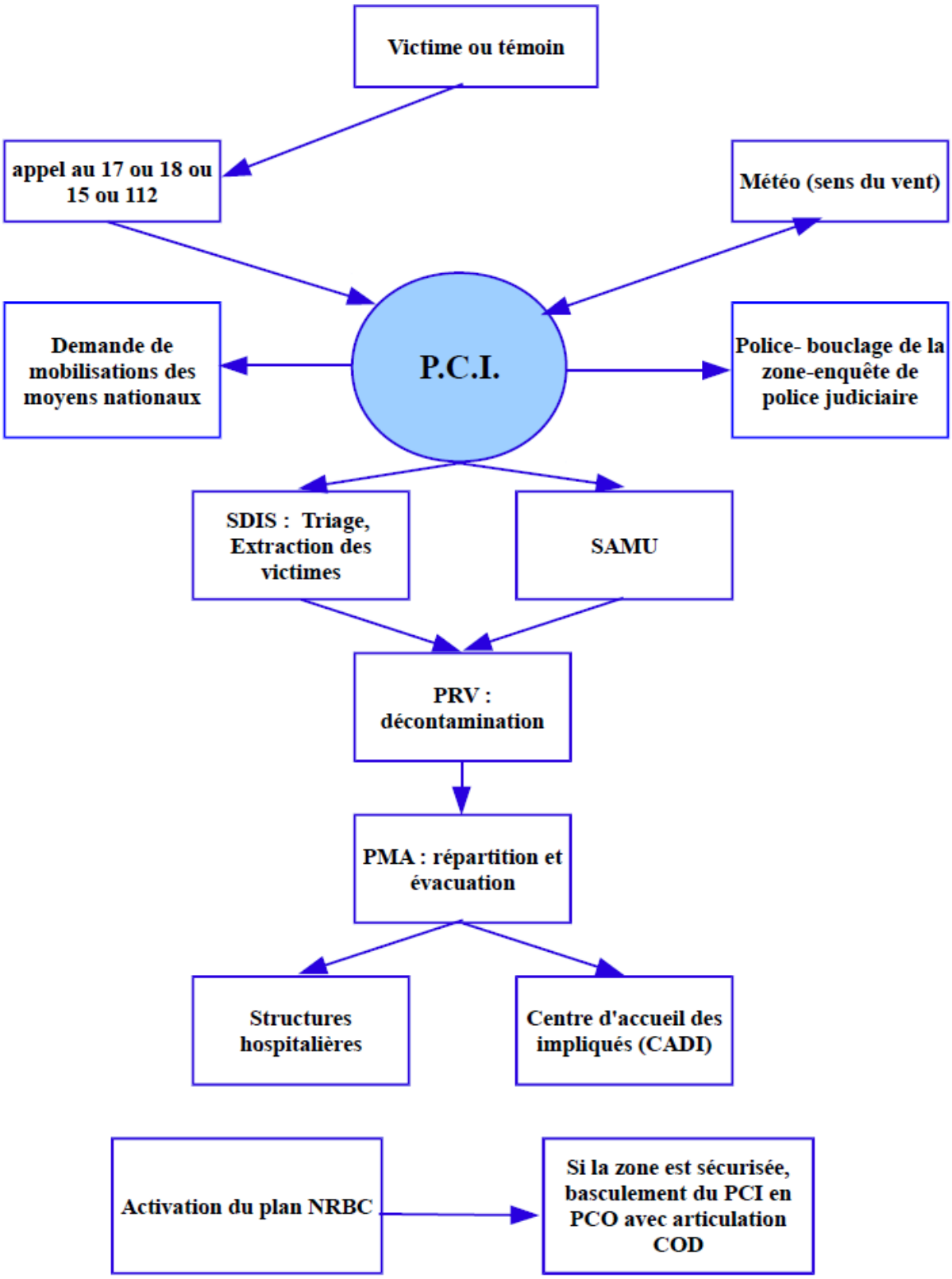

L'organisation retenue s'articule autour des points suivants :

1. une détection rapide par les services gestionnaires de l'alerte de l'éventualité d'une attaque chimique. Jusqu'à la levée de doute, tout événement suspect doit être considéré comme réel et le dispositif prévu doit être mis en œuvre.
2. la définition au PCI d'un point commun d'accès au site, en prenant en compte notamment le sens du vent et les axes de fuite du public.
3. la mise en place d'un bouclage rapide des lieux par du personnel protégé avec pour objectif de limiter la fuite de personnes contaminées. On définit alors une zone dite d'exclusion où seuls les personnels protégés peuvent pénétrer (périmètre de 100m en milieu ouvert et limitation au local si milieu fermé). Cette mission est confiée dans les premiers moments aux sapeurs-pompiers et à la police. Il est important que les personnels disposent de leurs tenues de protection dans les véhicules. Un délai minimum d'1/4 heure, entre l'alerte et l'arrivée des premiers personnels, semble néanmoins nécessaire.
Le dispositif pourra être renforcé par la suite par des effectifs de gendarmerie (délai d'environ 1 heure).
4. le regroupement et le tri des victimes au sein d'un PRV (point de rassemblement des victimes) initial. Pour ce faire, seront utilisées en priorité les infrastructures en place, en particulier les tentes (ERP) montées sur site. Cette mission est confiée aux sapeurs-pompiers et au SAMU.
Les victimes seront triées selon les indemnes (verts), les symptomatiques valides (jaunes) et symptomatiques invalides (rouges)
5. l'évacuation des indemnes vers un CADI (centre d'accueil des impliqués). Cette mission sera confiée dans un premier temps aux sapeurs-pompiers puis aux équipes de secouristes associatives
6. la pratique des gestes de premiers secours (déshabillage, poudrage et pose de cagoules filtrantes sur les victimes symptomatiques). Cette mission est confiée aux sapeurs-pompiers et au SAMU.
7. la décontamination à l'eau, par le SDIS, de l'ensemble des victimes symptomatiques selon les modalités de la figure 1 via l'unité mobile de décontamination du SDIS 76. Un contrôle de contamination est réalisé à ce niveau.
8. le rhabillage et le transfert des victimes, en fonction du nombre soit sur le CHU soit vers un PMA sur site (hangar 108 ou 23, tente PMA du SAMU, ERP sur site). - SAMU, SDIS, Secouristes.

<u>Points complémentaires</u>

- dès l'alerte, le CHU de Rouen mettra en œuvre à l'entrée des urgences ses 2 unités (dont 1 est située au CHU avec 2 lignes) de décontamination hospitalière afin de prendre en compte les victimes contaminées ayant échappé au bouclage initial.
- au moment de l'événement, le recours à des moyens zonaux ou nationaux sera demandé, par le PCI (préfecture) sachant que, compte tenu des délais d'intervention, il est évident que la décontamination devra avoir débuté.

Schéma général d'une intervention face à une action terroriste mettant en oeuvre des matières chimiques

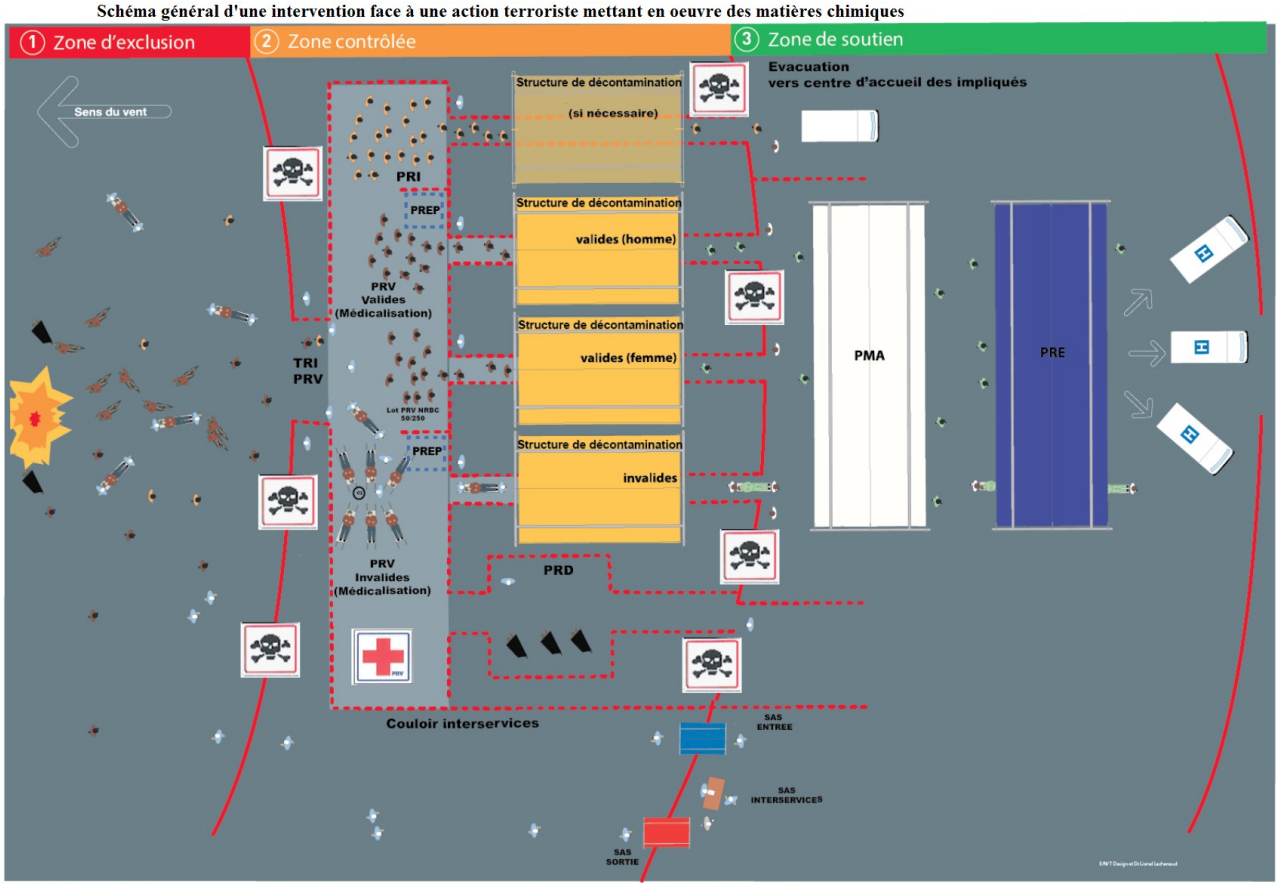

PRV : point de regroupement des victimes
PRI : point de regroupement des victimes impliquées
PREP : point de regroupement des effets personnels
PRD : point de regroupement des personnes décédées
PMA : poste médical avancé
PRE : point de répartition des évacuations
CADI : centre d'accueil des victimes impliquées

4- Collision entre deux navires

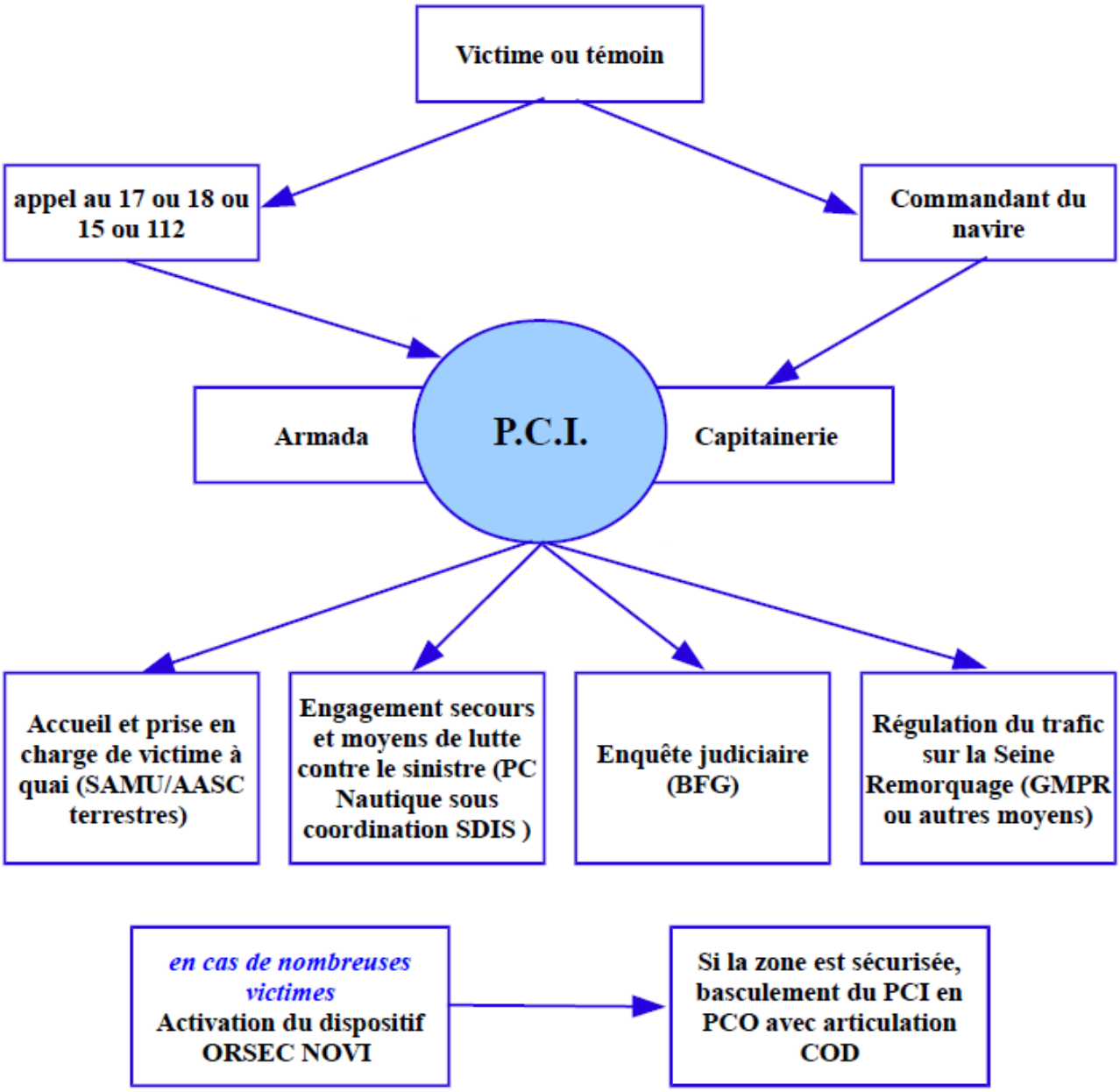

5- Mouvement de foule

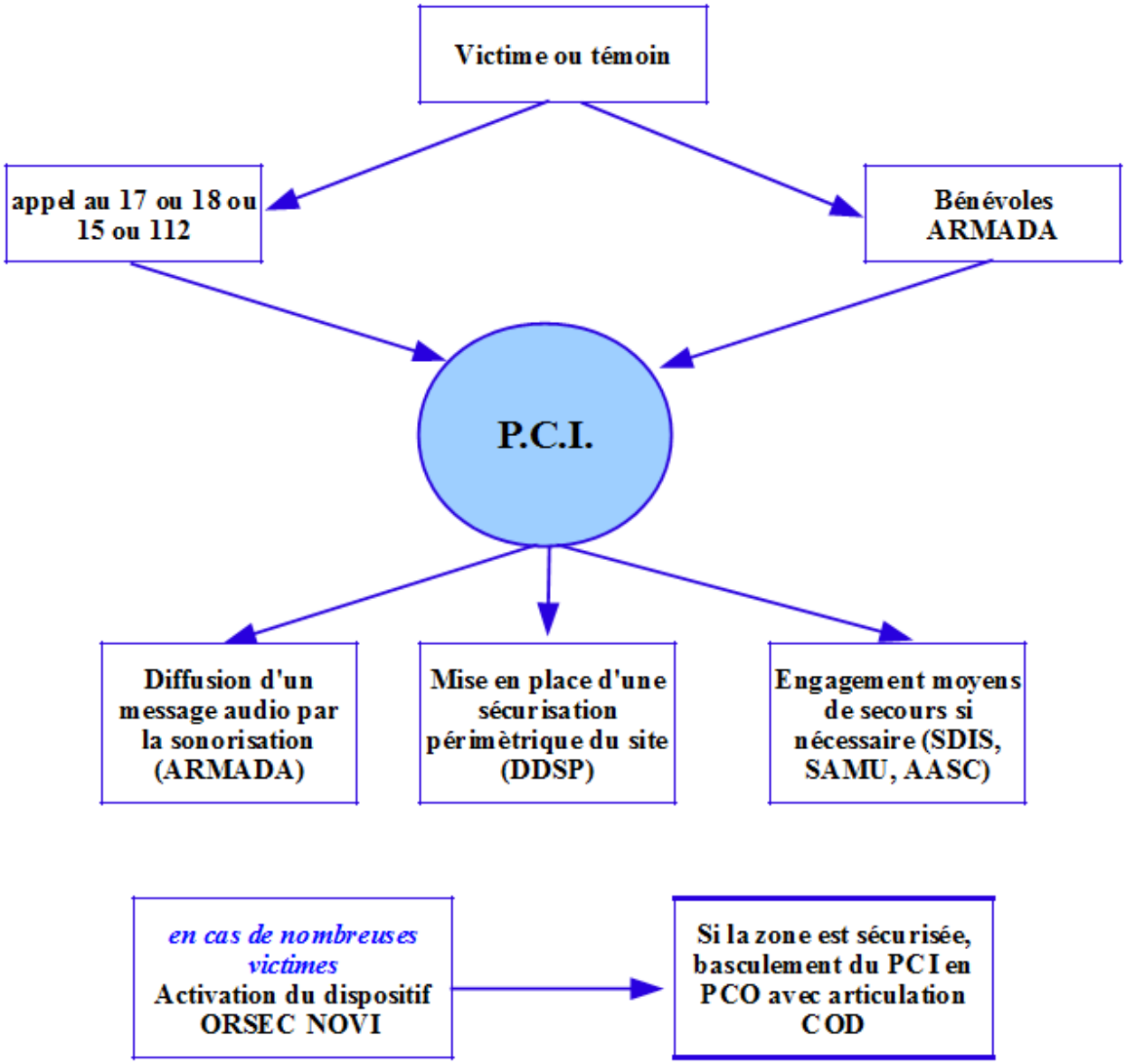

6- Évacuation massive

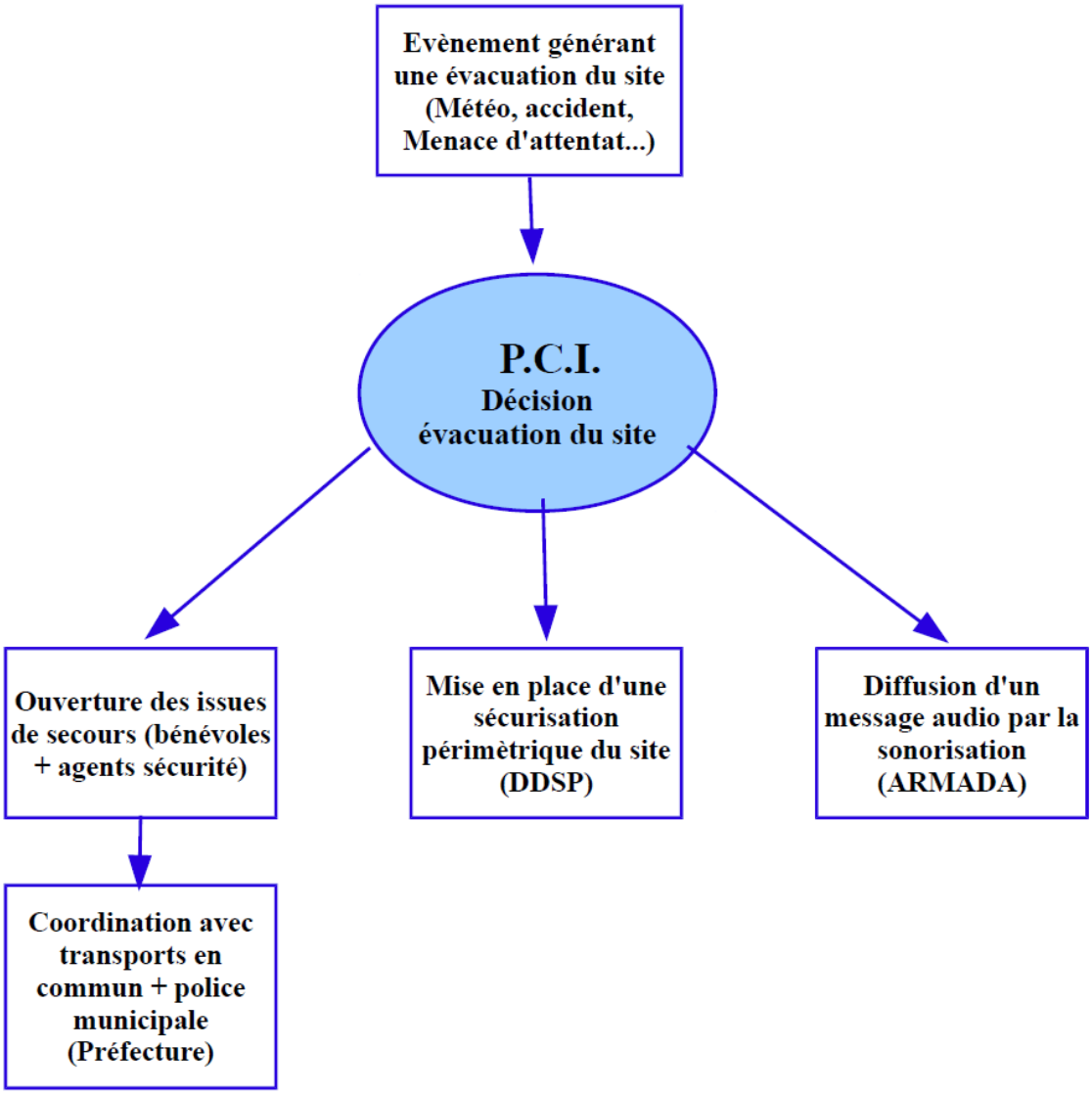

7- Attentat

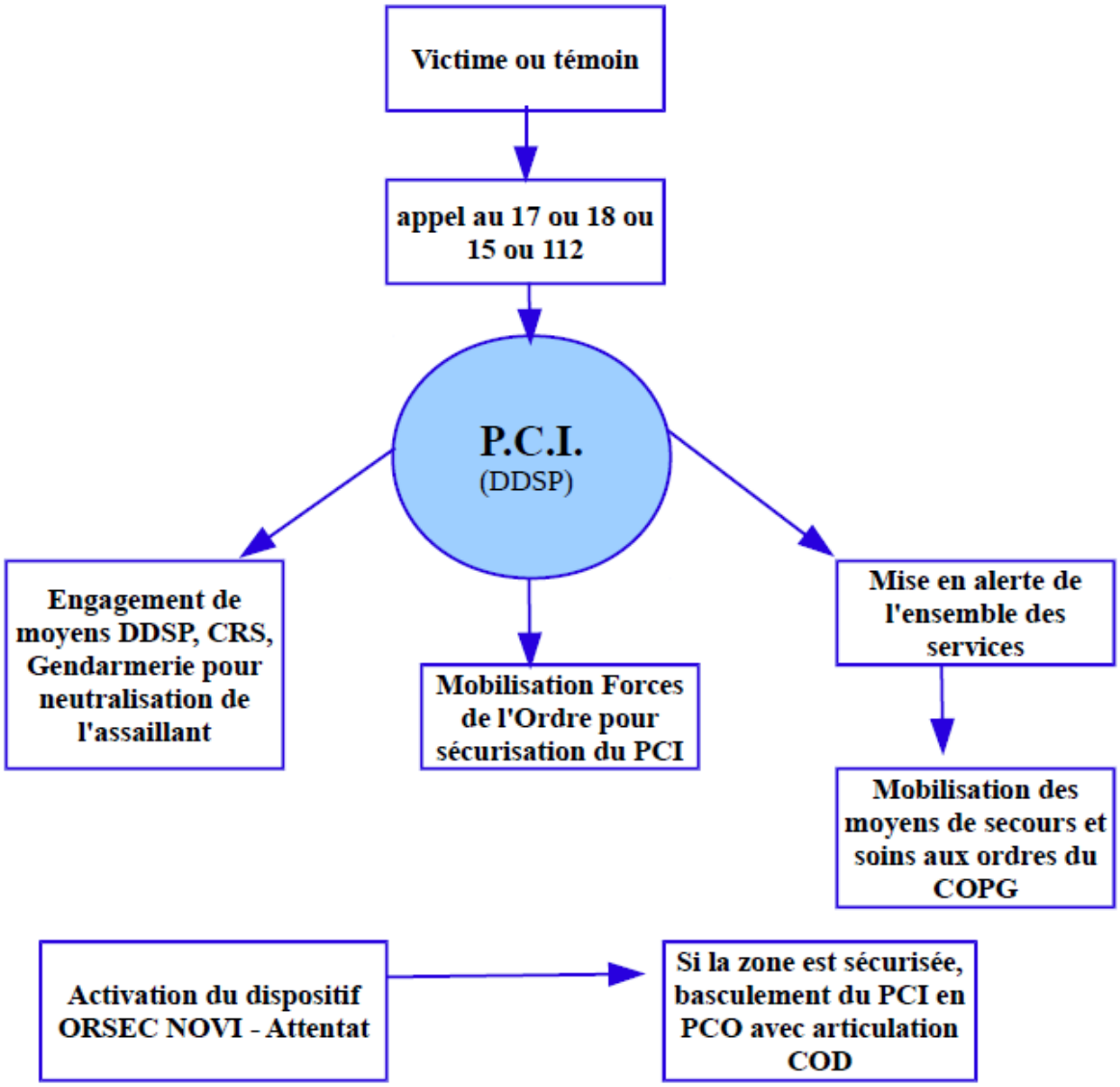
Victime ou témoin
appel au 17 ou 18 ou 15 ou 112
P.C.I.
(DDSP)
Engagement de moyens DDSP, CRS, Gendarmerie pour neutralisation de l'assaillant
Mobilisation Forces de l'Ordre pour sécurisation du PCI
Mise en alerte de l'ensemble des services
Mobilisation des moyens de secours et soins aux ordres du COPG
Activation du dispositif ORSEC NOVI - Attentat
Si la zone est sécurisée, basculement du PCI en PCO avec articulation COD

8- Chute massive en Seine

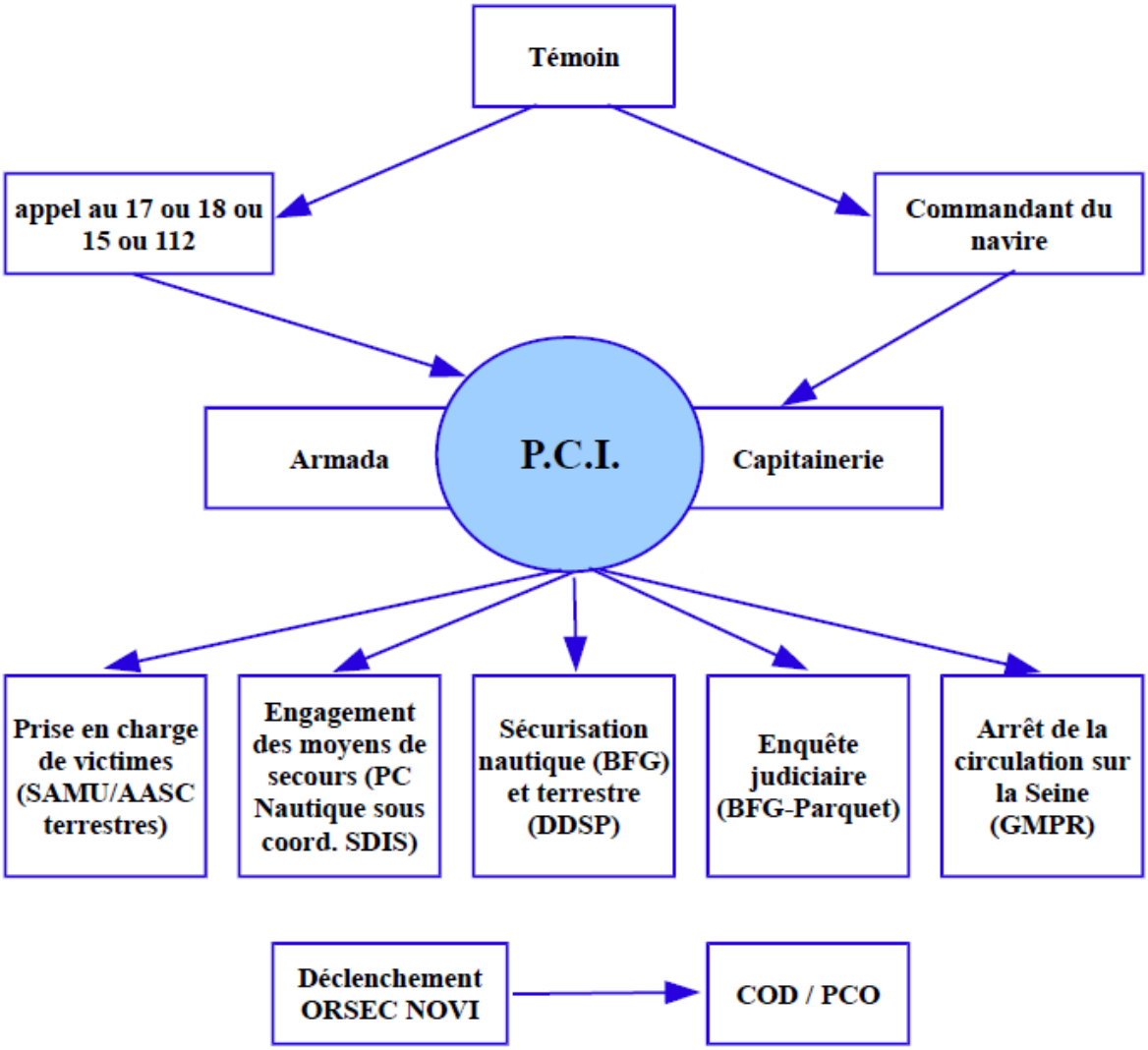

9- Navire en difficulté

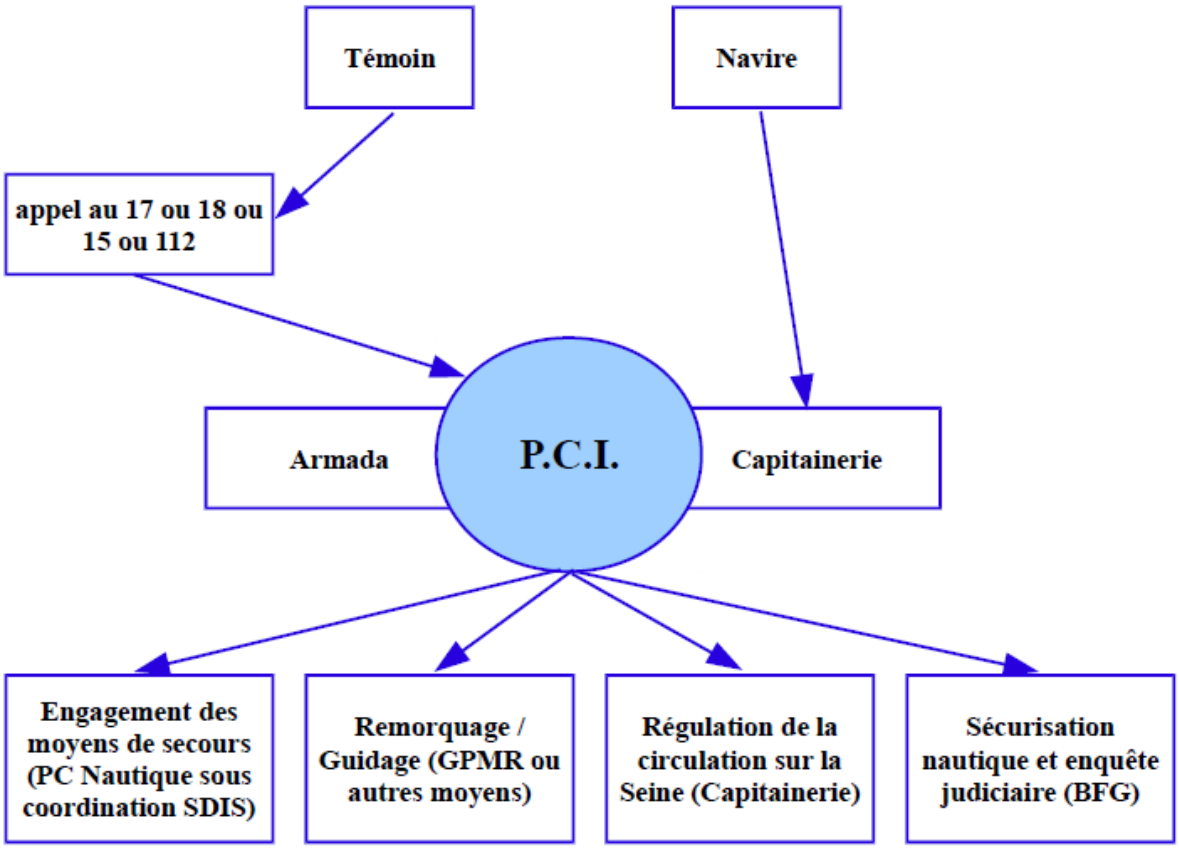

10- Accidents externes au site

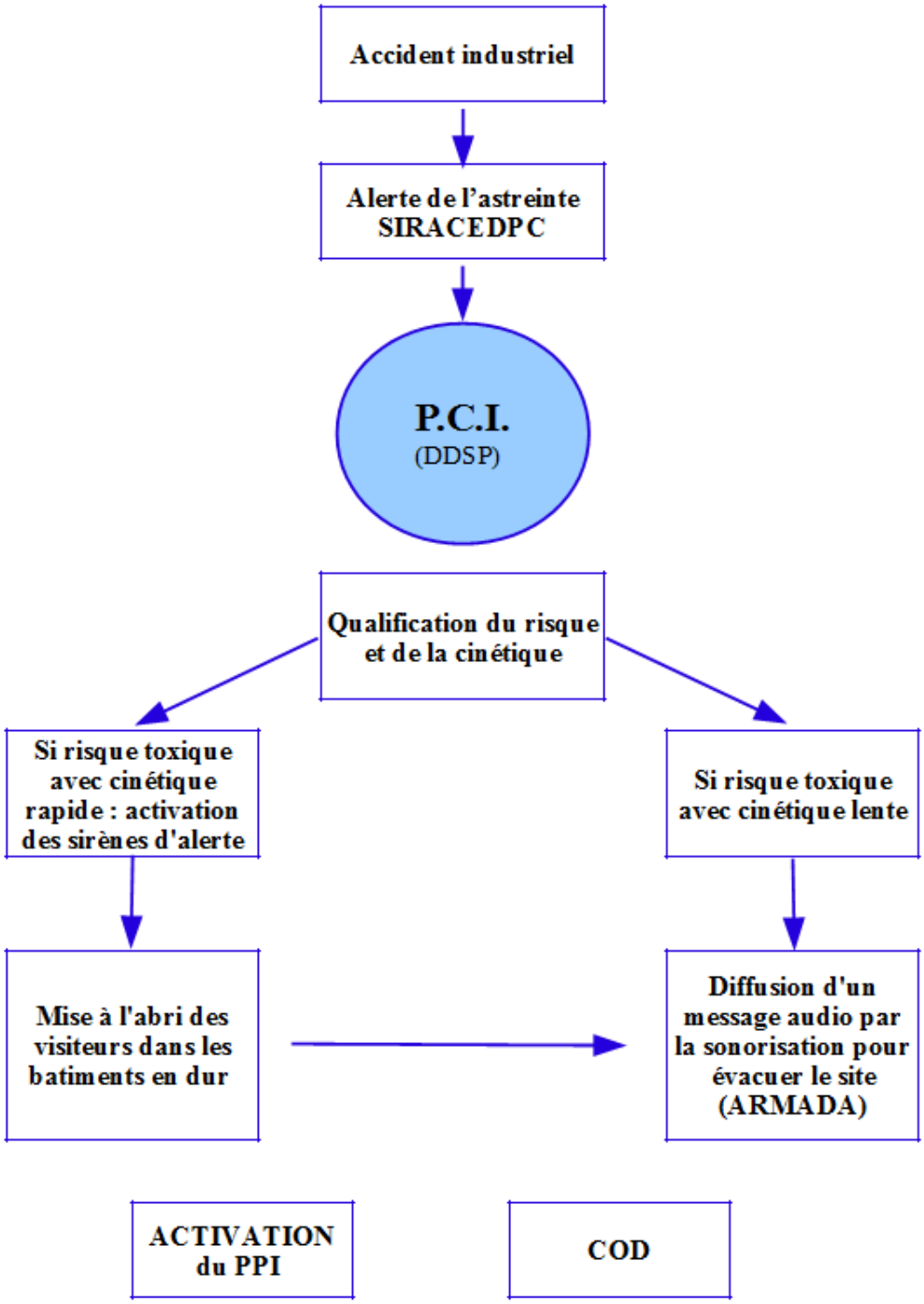

VIII- Transmission et Annuaires téléphoniques

A- Transmissions

1- Mise en œuvre des moyens de télécommunications au PCI et au COD

L'ensemble des services doit mettre en œuvre les moyens de communication entre ses autorités et le PCI situé au pied rive gauche du pont Flaubert.

Le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication est chargé de coordonner les différents supports de transmissions du PC Interservice, et ceux du COD en Préfecture si repli.

Les moyens mis en œuvre sont :

au PCI :

- téléphones fixes (paragraphe C),
- PC reliés à Internet,
- PC avec logiciel de main courante (mis à disposition par SIDSIC),
- moyens radio fournis par les services de secours + un terminal P2G en veille sur la « Conf 102 »(mis à la disposition du SIRACED PC) ,

au COD :

- téléphones fixes,
- téléphones RIMBAUD,
- Fax,
- accès module Synergi,
- visioconférence,
- messagerie RESCOM.
- Radio INPT.

L'hétérogénéité des moyens radioélectriques impose la mise en place des conférences d'interconnexion autorité et tous services. Elle sont les moyens radio de coordination entre les différents services. Ces conférences sont interopérables avec les réseaux ACROPOL(Police), ANTARES(Pompier) et CORAIL(Gendarmerie).

Mode	Canal	INPT	Cloisonnement
Conférence	100/2**10**	ACROPOL / ANTARES/CORAIL	Autorités
Conférence/ Talkgroup	102/2**12**	ACROPOL / ANTARES/CORAIL	Tous terminaux

2- Moyens de télécommunications au PCI

La conférence 102 sera multiRB (76+14+27) et ouverte de 9h00 à minuit.

Ci-dessous la liste des moyens radioélectriques engagés par les différents services pendant la durée de l'événement au PCI:

Nota : dans la colonne « Canal » :Conf = conférence, COM = Communication, DIR = Direct.

Canal	**Service**	**Indicatif PCI**	**Destination**	**secours**	**Nota**
Conf 100/ COM 210	Tous services	PCI	Autorités		Le cloisonnement « Autorité » n'est valable qu'en mode relayé
Conf 102/ COM 212	Tous services	PCI	Réseau commandement inter service	RIP 90 tous service RIP 91 SP	RIP 91 sera alors utilisée en secours pour les services de police hors Armada
Conf 32	DDSP	PCI Police	Gestion événement	RIP 32	RIP 32 située sur le toit de l'hôtel de police. Contact hélicos Gendarmerie RIP2
Conf 130	DDSP	PCI Police	V.O-SO-MO		
Conf 131	DDSP	PCI Police	V.O		
Conf 60	CRS		Gestion événement et V.O		du 6 au 16 à Rouen
Conf 61	CRS		Gestion événement et V.O		Le 16 au Havre
COM 232 SPE2	SDIS	PC Inter-services Armada	Liaison PCI Sdis - CODIS	RIP 920	
COM 237 DEBOR	SDIS		Liaison PCI Sdis - Poste nautique		
COM 235 SPE5	SDIS		Liaison Poste nautique - Moyens nautiques		
COM 220 CDT	SDIS		Liaison PC Pompier - CODIS en cas d'événement		
COM 233 SPE3	SDIS SAMU		En cas d'événement NOVI		

COM 223 SSU A	SDIS SAMU		Bilans secouristes pompiers à destination du SAMU		Veillée au PCI
COM 230 OP SUD	SDIS		Moyens Sdis prépositionnés ou en reconnaissance		Veillée au PCI
DIR 610	SDIS Dragon 76		Liaison Air-Sol Dragon 76 - CODIS		
DIR 620	SDIS Dragon 76		Liaison Air-Sol Dragon 76 - PCI ou terrain		Veillée en cas d'engagement d'un moyen aérien sur site
Canal 67	SDIS CGVN GPMR		Veillée au PCI		Canal VHF plan d'eau de Rouen à utiliser par les forces de secours et sécurité.
Rubis	GN		Gestion événement		Mise à disposition un P2G sur la Conf 102
Conf 102	SAMU Rouen	PCI	Réseau commandement inter service		Mise à disposition un P2G sur la Conf 102

B- Annuaires

1- Annuaire du Poste de Commandement Interservices (PCI)

Service	Téléphone	Courriel
PRÉFECTURE	01 88 32 58 10	pc.prefecture.armada@gmail.com
DDSP	01 88 32 58 16 01 88 32 58 17	pc.ddsp.armada@gmail.com
GENDARMERIE	01 88 32 58 77	pc.gendarmerie.armada@gmail.com
SAMU	01 88 32 58 71 01 88 32 58 72 01 88 32 58 73 01 88 32 58 74 01 88 32 58 75 01 88 32 58 76	pc.samu.armada@gmail.com
SDIS	01 88 32 58 11 01 88 32 58 12 01 88 32 58 13 01 88 32 58 14 01 88 32 58 15	pc.sdis.armada@gmail.com
CAPITAINERIE	01 88 32 58 19 01 88 32 58 20	pc.capitainerie.armada@gmail.com
ARMADA	01 88 32 58 89	pc.organisation.armada@gmail.com
CRS	01 88 32 58 18	pc.crs.armada@gmail.com
DÉMINEURS	01 88 32 58 79	pc.deminage.armada@gmail.com
SALLE de RÉUNION	01 88 32 58 88	
DMD	01 88 32 58 87	pc.armadarouen@gmail.com
SONORISATION	01 88 33 10 73	

2- Annuaire du PCI du Calvados

Le Sous-Préfet, (06.70.88.84.58) **Patrick VENANT,coordonnateur du dispositif**	02.31.64.21.70 Téléphone / FAX 09.63.29.95.32
Christine GATINET – Sous-Préfecture de LISIEUX (06.30.31.65.28)	
Iman SEMLALI – Sous-Préfecture de LISIEUX (07.84.56.19.14)	
SIDPC14 -Préfecture du Calvados	
SIDSIC14 -Préfecture du Calvados M.Eric TONDEUX (06.89.41.57.23)	
Pierre MARTINEZ (07.78.21.35.64) Commissaire de police, Chef du District de la Côte fleurie	02.31.64.21.72
Max SAINT-JEAN (06.77.06.16.93) Commandant divisionnaire de police Adjoint au Commissaire, coordinateur du District de la Côte Fleurie	
Frédéric LABROSSE (06.75.33.26.02) Commandant de police, chef de la CSP HONFLEUR	
Eric AVDEEW (06.30.91.74.43) Chef d'Escadron Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Deauville	02.31.64.21.73
ADC ROUSSEL (06.30.91.74.43) Gendarmerie Deauville	
SDIS14 Lcl Frédéric MORETTI (06.75.75.81.31) Cne Pierre MARTIN (06.75.72.19.77) Ltn Yannick BONNEFOI (06.37.57.26.90) Lieutenant Fabien MILLOT (06.64.18.67.02)	02.31.65.75.61 02.31.65.75.62
Mairie de Honfleur M.Claude CHICHERIE (Adjoint au maire) M.Patrick BRONNEC (DGS) M.Jérôme BRZEZULA (Responsable du dispositif de sécurité MASDIAL PROTECTION)	06.75.26.36.92 06.70.27.79.54 06.72.14.16.43 1 ligne téléphonique 02.31.88.79.83
GPMR M.Laurent LAEMLE M.Rannou SIMON	06.08.04.37.68 06.29.63.60.56

3- Annuaire du département de l'Eure

	NOMS	Coordonnées téléphoniques
PREFECTURE DE L'EURE	Directeur de cabinet – Sous-Préfet de Permanence M. Arnaud Gillet arnaud.gillet@eure.gouv.fr	06 49 53 46 16
	Directeur des Sécurités M. Francis PRUNELLE	06 78 73 92 07
	Permanencier M. Romain PINEAU	06 80 21 04 51
SDIS 27	CODIS	02 32 78 40 06
	Commandant Alain LORIOT	06 07 39 95 26
GENDARMERIE PCI QUILLEBEUF SUR SEINE	Colonel COLLARD, commandant le groupement de gendarmerie d'EVREUX	06 29 77 47 07
GENDARMERIE DISPOSITIF LOCAL	Lieutenant-Colonel Eric TURMET, commandant la compagnie de PONT-AUDEMER	06 87 56 71 01
	Capitaine Aurélien HAUTEVILLE	06 15 85 49 18
E.D.S.R. (Escadron Départemental de Sécurité Routière)	Commandant Frédéric DAUBOEUF	06 15 85 49 19

4- Annuaire des services à contacter en cas de besoin

	Tél.	Fax
PCO Gendarmerie (Pont de Brotonne)	02 35 31 77 77 02 35 56 31 79	
GPMR - Capitainerie	02 35 52 54 00	02 35 52 54 02
Conseil Départemental CIGT	08 00 87 68 76 02 32 70 88 98	02 32 70 88 99
Conseil Départemental – Astreinte Bacs	06 71 52 73 90	
DIRNO CIGT - PC Tunnel Grand Mare Astreinte ARMADA	02 32 83 20 51 06 99 16 59 47	02 32 83 20 63
Tour de contrôle de Rouen Mme Agathe DELORME	02 35 80 53 19 06 43 09 70 04	
Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest – Ingénieur de permanence	06 88 72 39 38	
SAPN PCI	02 35 18 31 95	02 35 18 31 97
Permanence SIDPC de l'Eure	06 80 21 04 51	02 32 78 27 73

Le personnel Préfecture (SIRACEDPC) du PCI dispose d'un annuaire d'urgence de tous les services en cas de nécessité ainsi que des mairies, riveraines de la Seine.